

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Un concours qui a réjoui petits et grands amateurs d'œufs

Les gagnants de notre première chasse aux œufs ont été récompensés



Christophe
Chocolatier

Dans notre édition du 26 mars, nous invitions nos lecteurs à participer à un concours. Ce dernier a remporté un beau succès, puisque 150 bulletins nous sont parvenus dans les délais, soit dans la boîte réservée à cet effet à la porte de l'imprimerie, soit par courrier ou par mail.

Le tirage au sort a eu lieu dans nos locaux le mercredi 31 mars et les cinq noms sor-

tu du chapeau étaient: Sylvia Donon et Werner Rolli de Courtelary, Walter Rohrbach de Tramelan, Caroline Ponzetta de Plagne et Delphine Pini de Cormoret.

Les gagnants, ou leur représentant ont ensuite été invités à participer à la remise des prix qui s'est déroulée le jour de Vendredi saint à la Chocolaterie Christophe de Courtelary.

Lors de cette petite réception, les gagnants ont pu faire une visite très intéressante des laboratoires du chocolatier. L'espace d'un instant, Christophe a pu partager avec eux la passion du chocolat et de ses atours qui l'anime.

A la suite de ce moment convivial, les gagnants sont repartis avec des étoiles dans les yeux, tout en se réjouissant

de pouvoir déguster ces délicieuses friandises chocolatées.

Tous nos remerciements vont à Christophe qui a offert ces magnifiques prix pour notre concours.

En outre, nous sommes très heureux de votre participation et nous avons d'ores et déjà décidé de renouveler ce genre d'opération en cours d'année. | *l'équipe de la fac*

SOMMAIRE

Une école congolaise a besoin de vous L'ONG de Péry recherche fonds et matériel	4
Beau succès pour le rallye de Pâques Les églises de Corgémont sont satisfaites	5
Fabrice Riat rejoint les rangs ... du Conseil communal de Cortébert	5
Sous la plume de David Kneubühler On parle d'espoir envers et contre tout	6
Françoise Wagnière fleurie 25 ans de service à la commune de Cormoret	7
Les inscriptions sont ouvertes ... à l'école à journée continue de Tramelan	8
Une salade de carottes autrement Testez notre délicieuse recette de la semaine	8
Jetez un coup d'œil à l'agenda Pour ne manquer aucun événement régional!	9
Des buts tout neufs pour les juniors Merci au Footathon du FC Courtelary	11
Un homme fort à la tête du Erguël HC Pascal Gilomen relève le défi	11

Poisson d'avril !

Les textes suivants parus dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary N° 12 du jeudi 1^{er} avril étaient bel et bien des poissons d'avril !

**LA POSTE: vaccins anti-Covid administrés par les facteurs
COURTELARY: PETA en visite chez Camille Bloch
SAINT-IMIER: étrange phénomène dans le ciel**

Merci à notre rédacteur Thomas Loosli pour ses idées amusantes !

| *l'équipe de la FAC*

Réclame



Compte privé25

- Intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro sans cotisation annuelle

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Cadeau attractif à l'ouverture
cec.clientis.ch/jeunesse

Immobilier

RECHERCHE

Ecurie ou fond de grange avec terrain à louer pour 3 chevaux

Dans le vallon de Saint-Imier.
079 531 43 93

À LOUER TRAMELAN

Rue de la Gare 4
Appartement indépendant de 4,5 pièces (167 m²)

Appartement moderne au rez-de-chaussée avec jardin extérieur de 100 m² et place de parc.
Loyer 1650 fr. + charges 330 fr.

Libre dès le 01.07.2021
Tél. 032 488 33 33
<https://gerance.klgh.com>

À LOUER SAINT-IMIER

Appart. de 3½ pièces

haut standing 85m², refait à neuf.
Toutes les commodités à proximité. Cuisine ouverte avec coin à manger, séjour, 2 chambres, 1 salle de douche, lave-linge et sèche-linge privatifs.
Loyer 1200 fr. + 250 fr. charges

Renseignements : 079 422 04 95

À LOUER SONCEBOZ

Rue Centrale 1
Studio avec cachet

Loyer 650 fr. charges comprises

Tél. 032 489 23 70

En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER



ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h :
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Numéro national
0842 80 40 20



Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan :
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont :
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval) :
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

GARAGE DES SPORTS

Eric Lambrot • Biaufond 9 • La Chaux-de-Fonds • Natel 079 639 54 09

OFFRE EXCEPTIONNELLE du 7 au 30 avril 2021
Montage, équilibrage : GRATUIT • Toutes dimensions • Prix sur demande

	205/50/17 89V Fr. 690.- TTC les 4		185/60/15 84H Fr. 290.- TTC les 4
	215/65/16 102H Fr. 635.- TTC les 4		225/40/18 92W Fr. 390.- TTC les 4

A l'achat de 3 pneus d'été, le 4^e est offert !

Dimensions sur demande • **Changement de roue Fr. 30.- les 4**

	175/65/14 82T Fr. 258.- TTC les 4	
	195/55/16 87V Fr. 403.- TTC les 4	
	205/55/16 91V Fr. 320.- TTC les 4	
	225/45/17 91Y Fr. 400.- TTC les 4	

Contactez-nous au Tél. 032 968 25 74
Stockage pneus/roues hiver Fr. 30.-

Emplois



Le Service d'action sociale Courtelary (SASC) est un service social polyvalent chargé d'apporter une aide sociale, psychologique, matérielle et juridique à la population de ses 13 communes membres.

Dans le but de compléter son équipe, le SASC recherche

deux membres pour son comité avec une entrée en fonction dès juin 2021

Profil et renseignements peuvent être obtenus chez la présidente

Mme Isabelle Rochat 079 542 00 32



Afin de compléter son équipe, la Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste d'

animateur(trice) socioculturel(le) à 80% pour l'Espace Jeunesse d'Erguël

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi

Entrée en fonction : 1^{er} août 2021 ou date à convenir

Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention « EJE », **jusqu'au 30 avril 2021.**

Favorisez nos annonceurs

HC Corgémont



Pour la saison 2021-2022, le HC Corgémont recherche :

**un(e) président(e)
un(e) vice-président(e)**

afin de compléter son comité.

Si vous souhaitez vous engager dans un club qui aime le hockey et sa région, vous êtes les bienvenus dans ce comité. L'entrée en fonction se fera le 1^{er} juillet 2021. Vous pouvez envoyer votre postulation à l'adresse suivante : info@hccorgemont.ch

Tu termines bientôt et avec succès ta scolarité obligatoire, tu recherches pour août 2021 une place d'apprentissage dans une entreprise dynamique de St-Imier, alors cette annonce te concerne.

Imprimerie spécialisée dans les travaux de haute qualité, Juillerat Chervet SA met au concours une place d'

apprenti(e) polygraphe (médias imprimés)

Date d'entrée : 1^{er} août 2021

Lieu : St-Imier

Exigences :
- avoir une bonne maîtrise du français (orthographe, grammaire, syntaxe)
- être à l'aise avec les outils informatiques
- posséder une bonne vision des couleurs, des formes et des espaces
- montrer de l'intérêt pour le design, l'art, les ouvrages imprimés
- se montrer consciencieux(-se) et organisé(e)

Le plus :
- connaissances dans la suite Adobe CC (InDesign, Photoshop, Illustrator)

Le métier :
Au sein d'une équipe jeune, tu apprendras à réaliser des tâches variées parmi lesquelles : la réalisation de documents graphiques pour divers imprimés comprenant la mise en pages et la retouche photographique ; le contrôle et l'adaptation de fichiers ; la préparation des formes d'impression.

Intéressé(e) ?
N'hésite pas à nous transmettre ton dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, 2 derniers bulletins scolaires).

Juillerat Chervet SA
Ressources humaines | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier
postulation@ijc.ch



Editeur | Imprimeur | 2610 Saint-Imier
www.ijc.ch

Evénement SEL de la Suze Balade et amuse-bouche printaniers

Samedi 17 avril, dès 14 heures



Après-midi découverte, cueillette et apprêt de plantes sauvages saisonnières en compagnie de Noé Thiel de a-Hike



N'hésitez plus, participez ! (toutes les infos dans le communiqué en page 5)



Inscription obligatoire jusqu'au 14 avril à seldelasuze@gmail.com

Dépannage informatique à domicile

Jeune homme, informaticien en école supérieure, **résout vos problèmes informatiques : installation et configuration d'ordinateur, télévision ou téléphone portable.**

Travaux administratifs sur internet.

Besoin d'aide ? Je me déplace volontiers.

Contactez-moi au 079 522 22 82

SOUPE AUX POIS



H C CORGÉMONT

Samedi 17 avril DERRIÈRE LE MAGASIN DE LA FROMAGERIE À CORGÉMONT

Vente de Pack de bière de soutien.
Brasserie bières&co Corgémont

DÈS 11H

J'achète timbres suisses et autres

032 422 40 91

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



AHA! CENTRE D'ALLERGIE SUISSE

Floraison du bouleau

Le bouleau fleurit et le vol pollinique est désormais observé en temps réel

Les pollens fortement allergéniques du bouleau s'élançant dans toute la Suisse. Les bons médicaments aident contre les yeux larmoyants et l'écoulement nasal, les lunettes et le masque d'hygiène aussi. Suivre le vol pollinique permet également d'y échapper, et ce en temps réel maintenant grâce aux mesures en temps réel de MétéoSuisse.

La floraison du bouleau est ponctuelle cette année: elle est exactement dans la moyenne pluriannuelle. Avec les beaux jours qui s'annoncent, les personnes souffrant du rhume des foins en Suisse doivent de nouveau partir d'une concentration modérée à forte. Cette année devrait toutefois être une année où la concentration de pollens de bouleau reste modérée: «L'année passée, la concentration pollinique du bouleau et de l'aulne était très forte. Puisque les arbres présentent généralement une floraison réduite l'année suivante, nous nous attendons à une concentration moyenne, voire plus faible», explique Regula Gehrig, biométéorologue auprès de MétéoSuisse. «Pour les personnes allergiques, le bénéfice offert par ces meilleures données polliniques est énorme. Et il s'agit d'une personne sur cinq en Suisse après tout», ajoute Sereina de Zordo. D'une manière générale, un rhume des foins doit être diagnostiqué et traité médicalement, à cause du risque d'évolution vers l'asthme. Des antihistaminiques sous forme de gouttes, de sprays ou de comprimés, éventuellement associés à la cortisone,

sont utilisés pour soulager les symptômes et une désensibilisation permet de traiter l'allergie pollinique à la racine.

Les masques en tant que barrière anti-pollens

Outre l'observation du vol pollinique, ces quelques conseils pratiques sont également utiles: aérer le logement uniquement par à-coup et brièvement, porter des lunettes de soleil, se laver les cheveux le soir et ne pas se déshabiller dans la chambre à coucher. En outre, le masque porté contre le coronavirus peut aussi protéger contre les pollens: «Même les plus petits pollens ne peuvent pas passer au travers des couches textiles du masque», explique Sereina de Zordo. Le masque ne protège toutefois pas les yeux, c'est pourquoi il faut toujours porter des lunettes de soleil. | bj

SAUGE AVIS OFFICIELS



Vente de sacs Celtor à Frinwillier

Modification de l'horaire

Exceptionnellement, il n'y aura pas de vente de sacs Celtor à la halle de gym de Frinwillier les mardis 13 et 20 avril. Merci de votre compréhension. | cm

Abri à vélos



La voirie municipale a reconstruit l'abri à vélos situé près de l'école afin que nos jeunes puissent à nouveau poser leurs vélos ou leurs trottinettes à l'abri de la pluie. Nous souhaitons remercier les voyers d'avoir exécuté les travaux, tout en utilisant le matériel provenant du toit provisoire de l'ancienne école enfantine. | cm

Horaires travaux bruyants

En vertu de l'article 42, alinéa 2, du règlement de police locale, il est rappelé que les travaux bruyants, notamment avec des tondeuses à gazon, tronçonneuses, etc. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7 h à 12 h et de 13 h à 20 h, le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h. | cm

AVIS MORTUAIRE

Les contemporains 49 ont le regret de faire part du décès de leur camarade

Francis Roy

et adressent leurs sincères condoléances à sa famille.

AVIS MORTUAIRE

Le soleil brille toujours après une nuit sombre. Ngugi wa Thiong'o

Ses enfants

Coraline Chapatte et son ami
Léonard Chapatte et son amie
Lauriane Weibel-Chapatte et sa famille

Ses cousines et cousins

ainsi que les familles parentes, alliées et amis ont la grande peine de faire part du décès de

Daisy Krebs

qui s'en est allée à l'âge de 65 ans.

Un adieu a eu lieu dans l'intimité.

Domicile de la famille: Lauriane Weibel-Chapatte
Route du Jura 2a
1278 La Rippe

La Chaux-de-Fonds, avril 2021

AVIS MORTUAIRE

Les autorités et l'administration communale de Sauge ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Monsieur Georges Grosjean

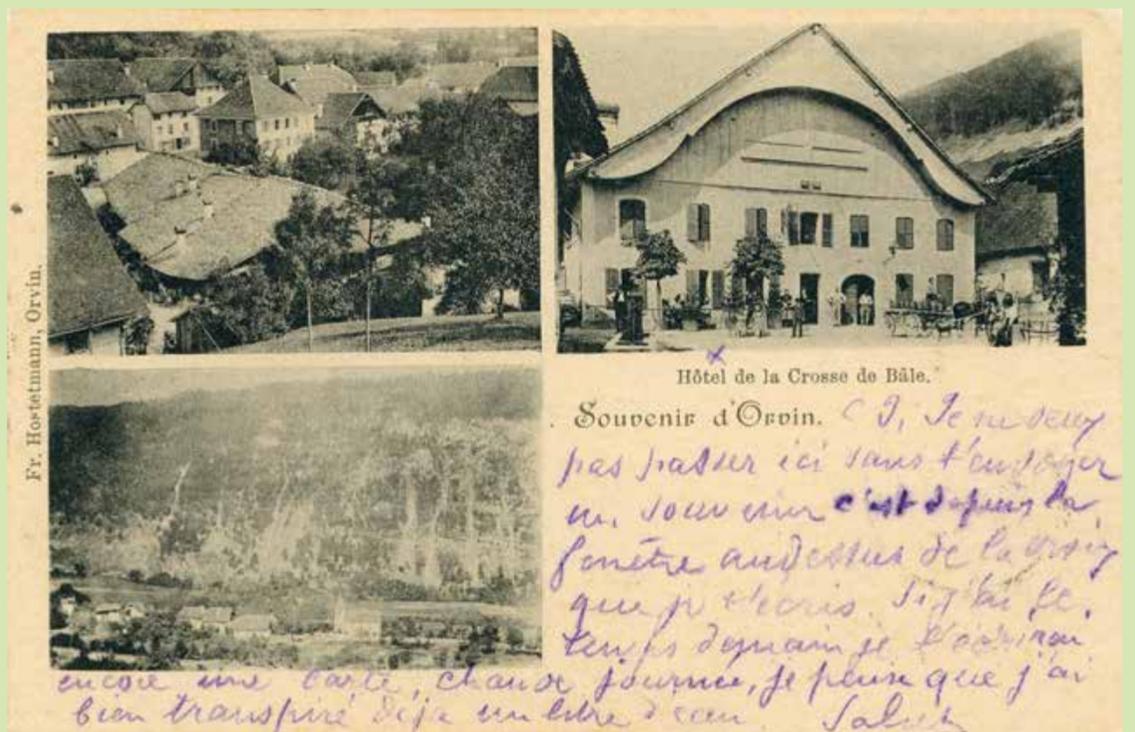
papa de Pierre-Alain Grosjean, maire de notre commune.

En ces moments de douloureuse séparation, ils s'associent à la douleur de la famille et lui présentent toute leur sympathie.

Le conseil municipal de Sauge

NOTRE HISTOIRE

en images avec MEMOIRES D'ICI



Orvin vers 1900

La construction de l'auberge de la Crosse de Bâle a été autorisée en 1724 par le prince-évêque Jean-Conrad de Reinach.

Texte au recto: «Je ne peux pas passer ici sans t'envoyer un souvenir. C'est depuis la fenêtre au-dessus de la croix que je t'écris.

Si j'ai le temps, demain je t'écrirai encore une carte, chaude journée. Je pense que j'ai transpiré déjà un litre d'eau. Salut!»

La carte postale a été postée le 22 avril 1900, à destination de Leeuwarden en Hollande où elle est arrivée le 24 avril.

Editeur: Fr. Hostetmann à Orvin

© Mémoires d'Ici, Fonds Roland Choffat



Une ONG locale a besoin d'aide pour des écoliers

Ekimeli souhaite envoyer un conteneur en République démocratique du Congo, elle recherche des fonds et du matériel



Plus de 300 élèves enthousiastes bénéficient du soutien apporté par Ekimeli

Présidée par Brigitte Wickart, une habitante de Péry, l'association humanitaire Ekimeli œuvre depuis 2013 en République démocratique du Congo, plus précisément à Kasangulu, une ville du Bas-Congo.

Choisi par ses co-fondatrices Brigitte Wickart et Laura Mürger, le nom de cette ONG signifie *refuge* dans la langue principalement parlée en RDC.

La volonté d'apprendre, sans les moyens

L'éducation et la formation sont capitales, dans les pays en développement économique comme ailleurs, voire plus encore.

Or dans sa région natale, Brigitte Wickart constate que la volonté d'apprendre est très forte chez les enfants, mais que les conditions matérielles

sont très insuffisantes dans les écoles. Conscients que l'avenir du pays dépend du degré de formation de ces enfants et des capacités d'innovation que celle-ci leur permettra de développer, la présidente et son époux ont donc décidé de s'engager pour améliorer et soutenir les conditions de scolarisation dans la région. Ils ont ainsi construit, sur un terrain familial, une école ouverte en 2015 et qui accueille aujourd'hui plus de 300 élèves.

Du mobilier scolaire, récupéré en Suisse, a été acheminé par l'association, qui continue d'équiper des classes.

Durabilité et suivi

L'école d'Ekimeli a encore besoin d'aide matérielle, mais l'association est très claire: l'objectif est un projet durable,

pour un établissement qui fonctionnera, à terme, en toute autonomie et sans aide extérieure.

Pour l'heure cependant, la mise en place demande encore un soutien fort, en équipements scolaires divers, en vêtements et en jouets, en ustensiles nécessaires à la cantine.

Les installations sanitaires, en particulier leur entretien et leur adaptation à l'augmentation des élèves, dépendent encore elles aussi de fonds étrangers, donc du soutien financier de l'ONG.

Ekimeli le souligne: tous les fonds récoltés sont affectés directement en RDC, sans qu'aucun intermédiaire n'y ait accès. Sur place, l'association s'appuie sur un superviseur, Jean Wickart, lequel s'assure en permanence que les exigences légales soient respectées et que les buts de l'ONG soient réalisés.

Des bancs d'ici

Ce printemps, la Municipalité de Péry-La Heutte a offert à Ekimeli une cinquantaine de bancs et une centaine de chaises, qui seront remplacés chez nous par du neuf.

«Nous sommes reconnaissants pour ce mobilier, souligne Brigitte Wickart. Nous espérons pouvoir affréter un conteneur en juin prochain, mais pour cela il nous faut réunir pas loin de 10 000 francs et du matériel complémentaire. Dans et entre les pièces de mobilier, il y a la place pour d'autres choses, vêtements ou ustensiles notamment.»

L'envoi du conteneur coûte 7700 francs, auxquels il convient d'ajouter diverses taxes élevées.

Appel à la population

Ekimeli en appelle donc à la générosité de la population régionale. Ce printemps, elle récolte des vêtements de tous genres et grandeurs, ainsi que du linge de maison (cuisine et literie), le tout en bon état et propre. Elle récupère également volontiers de petits meubles qui peuvent être utiles dans une salle de classe, ainsi que des ustensiles de cuisine et de table en bon état.

Et bien sûr, chaque don pécuniaire sera le bienvenu, pour réunir les frais de transport et aider les familles d'écoliers les plus pauvres.

Merci par avance pour votre générosité. | *cm*

ONG Ekimeli,
rue Maléchielles 1, Péry
Compte postal 14-847064-4
et IBAN
CH34 0900 0000 1484 7064 4
www.ekimeli.com
ekimeli@hotmail.ch

Des écoliers accueillent les abeilles sauvages



Les services techniques viennent de procéder à l'installation d'un hôtel à insectes (notre photo), aux abords de l'école de Péry. Cette maisonnette, qui s'adresse en particulier aux précieuses abeilles sauvages, a été fabriquée l'année dernière par la classe de 3H que dirigent les enseignantes Natacha Braut et Elisa Broggi. Bravo les jeunes! | *cm*

Jb.B: invitation un peu incongrue

L'assemblée de Jb.B (association régionale Jura bernois. Bienne) aura lieu en présentiel le mercredi 21 avril prochain au CIP de Tramelan. Notre maire, Claude Nussbaumer, est invité à y participer. Malheureusement, le même soir a lieu une séance de Conseil municipal. Jb.B convoque effectivement ses membres durant une semaine paire, alors qu'elle nous avait expressément recommandé d'agender nos séances communales sur les semaines paires... | *cm*

Nouveau passeport

Par décision des autorités cantonales compétentes, Ruben Lopes Da Silva, né en 2007 et domicilié à Péry, vient d'obtenir la nationalité suisse. Ainsi qu'en avait décidé le Conseil municipal en juin 2020, il a acquis le droit de cité de notre commune. | *cm*

Place du Lion d'Or: un chantier efficient



Le chantier avance bien, sur la place du Lion d'Or à La Heutte, qui aboutira à terme à une carte de visite agréable pour la localité. La démolition des bâtiments a été achevée, on le voit ci-contre, et les premiers travaux de réaménagement ont commencé.

Aujourd'hui vendredi débute une étape très importante, avec le lancement des creusages. Ceux-ci sont entrepris pour réaliser la fosse à copeaux, première étape du futur chauffage à distance dont toute la partie

technique sera installée sur cette place.

Dans une huitaine de jours, à savoir le lundi 19 avril prochain, une nouvelle étape marquante sera lancée, avec l'entrée en action de l'engin pousse-tube. Au moyen de cette machine éprouvée, une première conduite sera tirée en direction du restaurant Le Fédéral, une seconde pour raccorder le numéro 7 de la route de Reuchenette.

La Municipalité est très satisfaite de la progression des travaux. | *cm*

Tunnel T8: merci par avance pour votre compréhension

Diverses réclamations et autres expressions d'inquiétude ont été adressées ces dernières semaines à la Municipalité, en relation avec le chantier routier mené depuis bientôt deux mois sur la Transjurane, en face de notre commune. Un chantier qui consiste, rappelons-le, à créer une galerie de fuite pour les usagers du tunnel T8 de la N16.

Un programme très serré

Mandatées par l'Ofrou (Office fédéral des routes), les entreprises spécialisées engagées dans ces travaux ont établi un planning qui doit concilier deux exigences: les délais et le budget très serrés posés par l'Ofrou d'une part, le meilleur respect possible de notre tranquillité d'autre part. Ainsi les équipes au travail suivent-elles un horaire précis, concernant l'usage de machines et autres produits bruyants.

Cependant, un chantier de cette envergure et de cette complexité n'est évidemment pas à l'abri de surprises et autres incidents mineurs. De tels imprévus se sont produits



Un tel chantier ne peut échapper à des imprévus, susceptibles de bouleverser le programme établi

à quelques reprises jusqu'ici, qui n'ont fort heureusement eu aucune conséquence humaine grave, mais qui ont induit des retards sur un planning très serré on l'a dit.

Pour exemples: si la diffusion du béton prend du retard pour une raison technique, l'équipe n'est pourtant pas dispensée de nettoyer soigneusement machines et outils, on le comprend aisément. De même, si une partie du matériel explosif a été mis en place, l'opération doit absolument être achevée dans la foulée.

Des imprévus

Aux exigences du maître d'ouvrage et à celles de la sécurité des travailleurs, les entreprises ajoutent indubitablement leur souci de préserver la tranquillité des zones habitées. Il est cependant des complications, telles celles citées ci-dessus, auxquelles elles ne peuvent répondre autrement que par un dépassement léger de l'horaire annoncé. Ce qui explique en particulier la série d'explosions intervenues, le 31 mars, vers 20h20.

Les spécialistes remercient ici la population de sa compréhension, face à ces contretemps

qu'ils s'efforcent de réduire au maximum.

Des efforts réels

Les autorités le soulignent: sur ce chantier comme sur celui du tunnel T5, la Municipalité rencontre régulièrement des responsables très à l'écoute de nos préoccupations. Particulièrement élevées, la qualité et la sécurité de nos routes nationales induisent des travaux fréquents et conséquents, qui provoquent des désagréments aux populations proches, partout dans le pays. Notre confort d'automobiliste est à ce prix. | *cm*

L'EJC prépare la prochaine année scolaire

Les parents de tous nos écoliers vont recevoir tout prochainement et personnellement les formulaires et contacts nécessaires pour inscrire leurs enfants aux modules d'École à journée continue proposés dans la commune. Sachant que l'importance de l'horaire assuré dépend directement de la fréquentation (un module d'EJC ne peut pas être mis sur pied s'il ne compte pas dix inscrits), la Municipalité invite les familles intéressées à respecter scrupuleusement le délai fixé par la direction de cette précieuse structure. | *cm*

CORGÉMONT

Quatre églises, une journée : pour fêter Pâques

C'est avec une météo un peu fraîche qu'une centaine de personnes a vécu l'édition *Service Pâques œcuménique 2021* de Corgémont le samedi 3 avril



Pour les quatre églises du village qui forment le comité d'organisation du Service Pâques œcuménique, le but et la priorité de cette journée étaient de créer du lien social, de rapprocher les gens, de favoriser le dialogue et tout cela sur la base du vivre ensemble. De plus, pour cette nouvelle édition, le comité a dû mettre en place et vivre cette journée avec toutes les mesures sanitaires actuelles. Le comité d'organisation remercie toutes les personnes qui ont permis de vivre cette journée. Il remercie par ailleurs les membres du Conseil communal pour avoir accueilli les diverses propositions qui lui ont été formulées et ainsi montrer son soutien aux manifestations qui se vivent sur son territoire.

Une prochaine édition en 2022 ?

C'est sous le signe du service que la journée du samedi a débuté à 8h30. Chaque groupe attendait à un endroit différent pour démarrer leur service et recevoir de leur responsable une boisson chaude et des croissants pour donner des forces à tout le monde. La matinée a pu se vivre avec des moments de partage, en allant à la rencontre des personnes du village. Il y a eu beaucoup d'émotion et de reconnaissance chez les personnes qui ont reçu les groupes pour le nettoyage de leurs fenêtres. Le ramassage des déchets à travers le village ainsi que le nettoyage des pâturages communaux se sont faits avec un grand soin et une grande

énergie et la peinture d'effigies s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Chaque équipe a été ravitaillée pour le repas de midi en profitant d'une pause bien méritée.

Ce qu'il est ressorti dans les différents témoignages, c'est le privilège de pouvoir servir le village dans la bienfaisance, la paix, la générosité tout en rencontrant de nouvelles personnes, et surtout dans le fait que les églises du village se soient unies pour vivre ce service. Et avec une seule envie, de pouvoir revenir l'année prochaine.

Le rallye, un succès

Dès 13h, *Quartier Libre* organisait pour la première fois un rallye découverte à travers tout le village. Chaussés de

très bons souliers, munis d'un téléphone chargé équipé de la 4G, tout le monde, en famille ou seul, s'est mis en route pour la découverte de Corgémont. Deux parcours étaient proposés. Arrivés aux différents postes et suite au visionnage d'interview de certaines personnes, il s'agissait pour les participants de répondre aux différentes questions d'un quizz. Là également, tout avait été fait pour respecter les mesures sanitaires. La journée s'est achevée vers 16h30 et le village n'a plus de secret pour les 80 à 90 personnes qui ont participé à ce rallye. Encore un grand merci à toutes et à tous.

pour le comité,
nathalie beureux

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Fabrice Riat au Conseil municipal

Suite au retrait de Michel Walther, la liste *Intérêts communaux* a été sollicitée pour proposer une candidature en remplacement. Fabrice Riat ayant été proposé selon les formes prévues et dans le délai octroyé, le Conseil municipal l'a déclaré élu et se réjouit de pouvoir fonctionner au complet. Fabrice Riat a déjà

siégé voici quelques années et reprend le dicastère de l'environnement et des écoles. Le Conseil municipal adresse ses remerciements et ses vœux les meilleurs pour ce retour aux affaires. Pour mémoire, les autres dicastères ne changent donc pas et sont mentionnés sur le site internet et au panneau d'affichage. | cm

Représentations

Nicolas Bürgi participera le 22 avril à une séance de coordination au sujet du point de collecte des déchets carnés. Fabrice Riat se rendra le 28 avril à l'assemblée du syndicat de l'école de Prés-de-Cortébert et a participé le 7 avril à la séance de la commission d'école secondaire. Manfred Bühler quant à lui participera le 21 avril à l'assemblée de Jura bernois. Bienne à Tramelan. | cm

Crottes de chien / places de sport

Le Conseil municipal rappelle qu'il faut impérativement ne pas laisser les chiens faire leur crotte sur les places de sport devant l'école, la piste cendrée et le terrain de foot en herbe du côté de la Suze. Les enfants jouent beaucoup dans ces espaces qui doivent donc rester propres. | cm

Parc Chasseral

Vu le contexte de pandémie encore actuel, le Parc Chasseral s'attend à un afflux soutenu de public à la montagne lorsque la neige aura totalement fondu. Afin de réguler les flux et informer le public, le mandat confié à Rahel Burger a été reconduit et étendu aux secteurs proches de la Place Centrale, qui touchent aussi le territoire de Cortébert. Il est rappelé qu'il faut éviter

le parcage sauvage qui est puni d'une amende d'ordre de 120 francs dans les pâturages. Si les places sont toutes occupées, une possibilité est de déposer son véhicule près des Métairies en prenant soin de demander l'autorisation à l'exploitant. En tout état de cause, il faut éviter de parquer sauvagement le long de la route au risque de gêner les convois agricoles ou forestiers. | cm

Commission d'école

Audrey Quartenoud a remis sa démission de la commission d'école. Le Conseil municipal a pris acte de ce retrait avec regret et remercie la démissionnaire de son engagement. Le processus de remplacement est engagé de suite, d'entente avec la commission concernée. | cm

Mensuration

La mensuration officielle a été mise à jour et approuvée par l'Office cantonal de l'information géographique. Le coût à charge de la commune s'élève à un peu plus de 77 000 francs, sur un budget prévu de 108 000 francs en 2017. L'économie est appréciable et le Conseil municipal se réjouit que le cadastre soit ainsi à jour. | cm

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Une collecte de cassons mercredi prochain

La prochaine collecte des cassons combustibles se déroulera le mercredi 14 avril prochain. A cette occasion, les habitants de la commune pourront donc déposer, au bord des rues, les objets encombrants qui seront ensuite enlevés au porte-à-porte.

Grands et combustibles

Attention: les objets métalliques ne seront pas ramassés et les objets de composition mixte devront impérativement être libérés au préalable de toutes leurs parties métalliques.

Important aussi: le bois issu de démolition n'est pas considéré comme casson combustible et ne peut donc pas être déposé pour cette collecte.

Il convient de rappeler que sont considérés comme cassons combustibles les objets de grande dimension uniquement (meuble en bois ou matière synthétique, matelas, jouet en plastique de taille imposante, volumineuse pièce décorative, etc.). Tout objet non recyclable, qui peut prendre place dans un sac officiel de 110 litres n'est pas considéré comme un objet encombrant combustible; il doit donc être éliminé dans un sac ad hoc, avec les ordures ménagères.

On rappellera pour information que les objets métalliques et les appareils électroniques et électriques peuvent être apportés auprès de Weber Transports SA, à la rue de l'Avenir 43, le premier et le troisième samedi de chaque mois, durant toute la belle saison; cette déchetterie est donc ouverte samedi prochain 17 avril de 9h à 11h. | cm

Toutes informations utiles concernant le domaine des déchets: www.memodechets.ch; une application est disponible, pour Iphone et Android, sur l'App Store et sur Google play

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

SEL DE LA SUZE

Balade et amuse-bouche printaniers

C'est avec plaisir que nous vous proposons de nous retrouver à l'occasion d'une sortie nature. En extérieur, un petit groupe pourra profiter d'une après-midi découverte, cueillette et apprêt de plantes sauvages saisonnières, le samedi 17 avril. Durant ce moment, Noé Thiel de a-Hike nous emmènera à la découverte des plantes et nous dévoilera ainsi certains des secrets de la nature du Jura bernois.

Le programme en détail

Rendez-vous à 14h à la gare de Corgémont.

Vous apprendrez à reconnaître de jeunes pousses comestibles. Vous découvrirez leurs saveurs et odeurs avant de les apprêter en de savoureux tapas. Tout en ciselant finement vos herbes, des contes sur les plantes accompagnent la préparation de ces amuse-bouche, titillant ainsi vos papilles auditives. La balade ne présente pas de difficultés.

L'arrivée est prévue à 18h, à la même gare de Corgémont.

Le tout aura lieu bien entendu dans le respect des mesures Covid et reste sous réserve de modifications.

Prix préférentiel pour les membres du SEL de la Suze: 25 francs et 25 bosons; prix non membres, par personne:

65 francs (35 francs pour les 7-15 ans).

Inscriptions obligatoires jusqu'au 14 avril à seldelasuze@gmail.com, le nombre de participants étant limité. Alors, n'hésitez plus et inscrivez-vous! On se réjouit de partager ce moment avec vous.

Vous retrouvez également les informations de cette sortie sur le site www.a-hike.ch.

| le comité du sel de la suze



Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet

Campagne publicitaire
Création de stand

Multimédia
www.clin-d-oeil.net

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Pour les funérailles: renseignements au secrétariat de Bienne, 032 329 56 01.

En dehors des heures de bureau: écouter le répondeur au même numéro qui vous renseignera sur le prêtre responsable.

Prochaine messe: samedi 15 mai à 18h, chapelle de Péry-Reuchenette, dans le respect des directives de l'OFSP, 18 places, masque obligatoire. **Autres célébrations:** se référer à l'Angelus ou consulter le site internet www.upbienne-laneuveville.ch, également par téléphone au secrétariat de Bienne 032 329 56 01.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry, s'inscrire à: cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Visites de la chapelle: toujours pas au programme.

Location de la salle Sainte-Bernadette: toujours pas actuelle (Covid).

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe: samedi 10 avril à 17h30, jeudi 15 avril à 9h. Maximum 50 personnes par célébration.

Pour répondre aux mesures obligatoires de la confédération, la secrétaire sera en télétravail les lundis et jeudis matin.

Le bureau sera donc ouvert uniquement les jeudis après-midis de 13h30 à 18h. En cas de besoins hors de ces heures, vous trouverez le numéro privé de Céline Liechti sur le répondeur automatique de la paroisse.

Merci de votre compréhension.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 10 avril, 18h à Corgémont; dimanche 11 avril, 10h à Saint-Imier.

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)



Délai
paroisses

LUNDI
SOIR

RÉFORMÉES

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Célébration en ligne: à découvrir dès dimanche sur notre site, la continuation du temps pascal. **Ecoute et prière:** 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration: Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch

Aumônerie des homes: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

www.referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte en paroisse: dimanche 11 avril, 10h, chapelle de Cortébert. Officiant: David Kneubühler.

Groupe prière œcuménique: chaque mercredi, 19h15 au temple de Corgémont. Un temps pour vivre dans le recueillement, dans l'esprit de Taizé.

Pasteur: David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneuebuehler@referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66, ch.c.brechbuehler@gmx.ch

Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch

032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch

www.referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 11 avril à 10h à Courtelary avec le pasteur Matteo Silvestrini.

Etudiant.e.s et apprenti.e.s - espace de travail et révision: les mercredis et vendredis de 14h à 18h, possibilité de venir étudier à la salle de paroisse de Courtelary. Dès le 14 avril, sur inscription auprès de Maëlle Bader pour respecter les mesures sanitaires.

Visites: besoin ou envie d'une visite? N'hésitez pas à prendre contact avec la pasteure.

Pasteure: Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch

Président: Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

Secrétaire: Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 11 avril, 10h, culte au temple de Renan avec le pasteur officiant: Marc Balz.

Célébration en ligne: dès dimanche matin, vous aurez également la possibilité de visionner une célébration en ligne sous www.referguel.ch. Elle sera intitulée *Echo de Pâques*, vous découvrirez des images filmées dimanche dernier lors de nos trois cultes de Pâques régionaux qui se sont déroulés dans les temples de La Ferrière, Saint-Imier et Courtelary.

Offres en ligne: textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël: www.referguel.ch

Ecoute et prière: cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et/ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à ecoute@referguel.ch

Pasteur: Serge Médebienne, 079 414 03 60, serge.medebienne@referguel.ch

Présidente: Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

Secrétariat: laferriere@referguel.ch

www.referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Culte: dimanche 11 avril, 10h, à Vauffelin. Officiant: Gilles Bourquin. Accueil de Valérie Gafa, pasteure stagiaire dans notre paroisse. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Grandval.

Fruits TerrEspoir: les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 22 avril. Livraisons le 6 mai à Péry, Vauffelin, Orvin.

A votre disposition: nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message, n'hésitez pas à les contacter: Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Site internet: votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet www.paroisse-ronchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85 (lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-ronchatel.ch

www.paroisse-ronchatel.ch

Services funèbres: 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85

Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76

Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77

9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77

et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77

Christian Borle, 078 739 58 28

et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74

11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77

Christian Borle, 078 739 58 28

et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte: dimanche 11 avril, 10h, culte au temple de Renan avec le pasteur officiant: Marc Balz.

Célébration en ligne: dès dimanche matin, vous aurez également la possibilité de visionner une célébration en ligne sous www.referguel.ch. Elle sera intitulée *Echo de Pâques*, vous découvrirez des images filmées dimanche dernier lors de nos trois cultes de Pâques régionaux qui se sont déroulés dans les temples de La Ferrière, Saint-Imier et Courtelary.

Offres en ligne: textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël: www.referguel.ch

Ecoute et prière: cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et/ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à ecoute@referguel.ch

Pasteur: Serge Médebienne, 079 414 03 60, serge.medebienne@referguel.ch

Présidente: Catherine Oppliger, 078 761 46 38

Secrétariat: renan@referguel.ch

www.referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 11 avril, culte à 10h à la collégiale. Pasteure officiante: Dominique Giauque-Gagnebin.

Jardin communautaire à la cure: nous vous invitons à venir collectivement participer à la création de ce lieu vert les samedis 10 avril, 17 avril et 24 avril entre 10h et 16h, selon votre convenance. Chaque journée réunira 15 personnes au maximum. Nous vous remercions de vous annoncer auprès de Rachel (079 467 92 64) ou Françoise (079 696 74 30).

Coworking à la cure pour les étudiant.e.s: marre de travailler seul.e? Une salle est à disposition les mardis matin et jeudis après-midi dès

le 13 avril. Renseignements et inscriptions auprès de Macaire Gallopin 076 740 82 50 ou macaire.gallopin@referguel.ch.

Femmes protestantes: la Baratte suspend ses rencontres du vendredi matin, jusqu'à nouvel avis.

Après-midis récréatifs des aînés: les rencontres sont suspendues jusqu'à nouvel avis.

Respiration: le mercredi de 12h à 12h30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale: situé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

Nous restons à votre service!: à disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur: Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres: 0800 225 500

032 941 37 58, paroisse.st-imier@referguel.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 11 avril, culte sur inscription (pasteur Riesen) à 10h à Sombeval.

Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, vous avez une question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

Services funèbres: 0800 225 500

Secrétariat: Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch

Pasteur: Richard Riesen, 032 489 17 68, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 11 avril, culte à 10h. Officiant: Alain Wimmer.

Enfance: le camp de cycle 1 qui était prévu des 13 au 15 avril ne peut pas avoir lieu. Mais une célébration tout public sera mise en ligne dès le 18 avril: elle introduira le thème du camp qui le remplacera cet été, les 6 et 7 juillet.

Pasteur: Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse: Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Services funèbres: 0800 225 500

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Culte: dimanche 11 avril, 10h, église, pasteur F. Surdez. Collecte: Refbejus

– Organisations œcuméniques internationales. Taxi sur appel: prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 487 46 75.

Célébrations œcuméniques aux homes: merci de vous renseigner auprès de la direction des homes.

Missions: le montant de la cible 2021 s'élève à 38 665 francs. Si vous le pouvez, nous vous invitons à faire un don sur le CCP 25-8472-6 «Paroisse réformée de Tramelan, Missions, Tramelan». Merci de votre soutien.

Services funèbres: 0848 778 888

www.par8.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 11 avril, culte à 10h en live sur notre chaîne YouTube: église mouvement.

Infos générales www.eglisevmmt.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Célébration: dimanche 11 avril à 10h. Merci de respecter les règles sanitaires et de vous inscrire auprès du pasteur (max. 50 personnes). Les visiteurs sont les bienvenus sans inscription. Possibilité aussi de le vivre par vidéoconférence et/ou de trouver en grandes lignes le partage sur notre site.

Service d'entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.

Autres activités: pour info, contactez le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin 032 941 58 25 <http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte: dimanche 11 avril à 9h30 avec Iris Bullinger. Vu les prescriptions concernant le coronavirus, le culte a lieu avec 15 personnes et il sera possible de le suivre en live, le lien est donné sur le blog www.la-bethania.ch

Catéchisme Groupe 1: vendredi 9 avril à 17h.

Cellule Haut-Vallon: vendredi 9 avril à 20h.

Conseil: mercredi 14 avril à 20h.

Béthania ouverte: jeudi 15 avril de 19h à 22h, lectio-divina.

A votre disposition: le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Bertrand Mathys, pasteur, 032 941 49 67 www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 11 avril, 10h, prédicateur Aimé Weber, aussi en ligne.

www.chaux-dabel.ch/agenda

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES L'espoir envers et contre tout

Le temps pascal dans lequel nous nous trouvons est un temps de joie et d'espoir pour les chrétiennes et chrétiens. De joie et d'espoir, car cette fête célèbre le triomphe de la vie sur la mort. Elle affirme avec force que si la mort est bien une fin, elle n'est pas obligée d'être la toute fin. Une conviction difficile à entendre. Et pourtant, c'est bien elle qui est au cœur de ce temps de fête et de la foi chrétienne.

Ce n'est toutefois pas une conviction hors-sol, qui ferait fi de la douleur de la mort et de la séparation. Car avant Pâques, il y a Vendredi saint: le procès inique, les châtiments physiques et la mort en croix. Ce n'est donc pas une fête qui méconnaît les douleurs et les duretés de la vie. C'est une célébration qui en tient compte, mais qui proclame qu'il y a plus que cela, qu'il y a autre chose de possible, même si nous ne pouvons pas le croire.

Et ce qui est particulièrement fort à Pâques, c'est que malgré la brutalité du vendredi, le dimanche l'espoir est déjà de retour et avec beaucoup de force. La tristesse, l'abattement, n'ont pas vraiment le temps de s'installer. Il n'y a pas de notion d'attente, mais une quasi-immédiateté. Comme pour nous rappeler que si parfois l'espoir peut nous quitter, il ne disparaît jamais longtemps.

Evidemment qu'en ces temps de pandémie, ce message a un autre impact. Nous sommes désormais prisonnières et prisonniers d'un temps court, où rien n'est certain au-delà d'un point déterminé dans un futur proche. Et voici que le message de Pâques bouscule cette vision morose, sans nier les difficultés et souffrances que nous connaissons. Cette fête nous rappelle la force de vie qui déjoue nos attentes, dépasse notre compréhension, ne tient pas compte de nos plans.

Ainsi, si Pâques ne marque pas cette année une sortie de la pandémie, c'est assurément une bouffée d'oxygène. Un signe traditionnel d'espérance et de joie qui peut trouver une nouvelle place, donner un nouveau sens dans nos vies, ici et maintenant.

David Kneubühler, pasteur

Culte en présentiel à nouveau possible. Seules 25 places disponibles en raison des consignes sanitaires. Participation sur inscription uniquement (via l'adresse email ci-dessous). Attention: ne venir que si une confirmation de votre inscription vous a été envoyée.

David Weber, pasteur dj.weber@gmail.com

www.ab-stimier.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 11 avril, 10h. **Message biblique:** dimanche 11 avril, 11h.

Rencontre de prière: mardi 13 avril, 20h.

www.eepp.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Culte:</

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



La secrétaire municipale fêtée pour 25 ans de service

Un quart de siècle d'accueil chaleureux assuré par Françoise Wagnière à la Commune

Engagée officiellement le 1^{er} avril 1996 en tant que collaboratrice administrative, aujourd'hui secrétaire municipale avec le titre ad hoc pour la quatrième année consécutive, Françoise Wagnière fête ce printemps un quart de siècle au service de la collectivité. Un événement que les autorités ont marqué mardi, en fleurs s'entend, tout en lui accordant la traditionnelle et ô combien méritée gratification pécuniaire que lui vaut cette belle et appréciée fidélité.

Efficacité, souplesse, calme et disponibilité

Gérard Py, maire, soulignait que ses collègues municipaux et lui-même apprécient tout particulièrement le calme inébranlable de cette jubilaire, qui fait preuve d'une grande disponibilité, d'une souplesse remarquable et d'une belle efficacité. «Françoise Wagnière garde la tête froide en toutes circonstances, une faculté très précieuse dans une collectivité comme la nôtre. Elle fait preuve d'un engagement sans faille, tout en maîtrisant et en tenant précisément les nombreux et si divers dossiers qui lui sont confiés», précise le chef de l'Exécutif, non sans ajouter que la secrétaire municipale possède un caractère d'une rare souplesse. «Elle s'adapte sans heurts aux changements, qu'il s'agisse de personnes, de technologies ou de situations nouvelles. Voilà qui contribue directement à la qualité de l'équipe municipale actuelle, avec laquelle il est très agréable de travailler.»

Et Gérard Py de conclure : «Jamais je n'ai reçu la moindre plainte d'une ou d'un citoyen au



Françoise Wagnière fleurie par la Municipalité, pour 25 années de fidèles et excellents services

sujet de Françoise Wagnière, dont l'entregent ne fait donc aucun doute!»

Sous l'ère Bachmann

Aujourd'hui engagée à un taux de 70 pour cent et nommée officiellement secrétaire municipale au début 2018, Françoise Wagnière assume depuis 25 ans des tâches de ce type. Au début de son engagement et jusqu'en 2014, elle assurait l'assistance et le remplacement de Robert Bachmann, avec une spécialisation immédiate dans le contrôle des habitants et l'agence AVS.

Depuis la retraite de son ancien collègue, elle a pris à sa charge les procès-verbaux du Conseil municipal et l'intégra-

lité du secrétariat, tandis que le volet financier est confié à sa collègue, Sandrine Sylvant précisons-le.

Formée à l'Ecole de commerce de Saint-Imier, Françoise Wagnière a travaillé dans un premier temps au sein de diverses entreprises, puis secondé son époux à la tête de leur commerce de radio-TV, dont elle assurait comptabilité, secrétariat, vente et diverses tâches pratiques.

Depuis son engagement à la Commune, elle s'est spécialisée en suivant deux modules de cadre en administration.

Quelle diversité!

Dans une commune aussi petite, les tâches dévolues au

secrétariat municipal revêtent une diversité exceptionnelle, qu'apprécie Françoise Wagnière. «Il faut souvent sauter du coq à l'âne, dans ce travail de généraliste qui exige évidemment de savoir demander aide et conseils à des autorités supérieures ou à des spécialistes de grandes communes», souligne la jubilaire en précisant que les dossiers deviennent de plus en plus complexes et les aspects juridiques de plus en plus présents.

Et le maire d'ajouter : «Le traitement de certains dossiers prend davantage de temps ici que dans de plus grandes communes. Mais cela n'a rien à voir avec les compétences des employées! Cette prétendue

lenteur est induite par les taux d'engagement du personnel et par la fréquence de réunion des élus.»

Contacts en baisse

Si elle ne rechigne jamais à appliquer les nouvelles méthodes de travail, la secrétaire municipale regrette pourtant la diminution importante des contacts humains, propre d'ailleurs à toutes les administrations. Avec le défi actuel de la numérisation totale des procédures administratives, à commencer par le «e-déménagement», la fréquentation du bureau communal va décroître encore.

Elle qui se chargeait en son temps du chômage, ainsi que

des versements AVS et de l'aide sociale, Françoise Wagnière fait remarquer que la majorité des contacts est induite aujourd'hui par les constructions. Des affaires qui ont très nettement augmenté avec la pandémie, en justifiant pleinement la mise sur pied, annoncée récemment, d'une commission ad hoc.

Souvenirs...

Si elle a travaillé sur du matériel informatique dès son engagement, la jubilaire se souvient pourtant, en souriant, du MS Dos utilisé pour gérer le contrôle des habitants, de l'imprimante à aiguille (et de ses bandes de papier perforé sur les bords) qui servait même à confectionner les cartes de légitimation, ainsi que des nombreuses tâches encore effectuées à la machine à écrire...

«Les méthodes de travail ont énormément changé, les proportions des tâches également. Les mouvements de population, par exemple, étaient nettement plus faibles et limités aux termes du 1^{er} mai et du 1^{er} novembre.»

Sa plus belle période municipale? Les années 2000, lorsqu'elle avait acquis assez d'expérience pour être à l'aise dans ses nouvelles responsabilités et dans les nombreux domaines qui lui étaient confiés.

Merci!

Emmenés par le maire, le Conseil municipal et le personnel de la Commune adressent leurs chaleureux remerciements à Françoise Wagnière pour la qualité de son travail et la chaleur humaine de sa collaboration, en lui souhaitant leurs meilleurs vœux pour la suite de sa carrière. | cm

Le Conseil en appelle au bon sens des habitants

Des conflits évitables sur les rues du village

Des excès et des conflits, qui se sont produits récemment le long des routes communales, conduisent les autorités municipales à lancer un appel pressant à toute la population. Elles espèrent que le bon sens l'emportera sur l'esprit légaliste et procédurier, afin que prévalent dans le village des relations de bon voisinage, entre toutes les générations comme entre les diverses catégories d'utilisateurs de la rue.

Ni place de jeu, ni autoroute

Dans un premier temps, le Conseil rappelle aux uns et aux autres que les rues du village ne sont ni des places de jeux ni des autoroutes. Ces surfaces appartiennent cependant à toute la population et il est donc possible de les utiliser temporairement pour des activités ludiques et/

ou sportives, tout en veillant à ne pas entraver longuement le trafic.

Ce trafic, justement, doit pour sa part respecter les autres usagers de la chaussée, en particulier les plus fragiles; pour ce faire, une vitesse raisonnable doit être appliquée sur les voies secondaires.

Il apparaît aux autorités locales qu'un modus vivendi n'est pas si complexe à atteindre, qui permettra de recouvrer une harmonie agréable partout dans la localité.

La limitation ne changera pas la donne

On l'a déjà signalé, un projet de limitation de la vitesse, à 30 km/h sur toutes les rues communales, est actuellement à l'étude. Mais s'il aura force de loi le cas échéant, et s'il sera garant d'une meilleure sécurité des usa-

gers en général, cet abaissement de la vitesse ne changera rien au problème évoqué ici. Chacun doit consentir un effort et avoir des égards pour les autres, si l'on veut vivre ensemble dans une atmosphère agréable.

Aussi les enfants jouant sur la rue sont-ils par avance remerciés de se retirer temporairement pour laisser passer les véhicules, tandis que les conducteurs d'engins à moteur sont instamment priés d'utiliser tant que faire se peut la route cantonale, pour rejoindre leur destination, plutôt que de circuler sur des rues résidentielles.

Le Conseil municipal in corpore adresse ses remerciements anticipés à tous les habitants qui veillent et veilleront à limiter les potentielles situations de conflit entre usagers divers de nos chaussées. | cm

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



PARTI SOCIALISTE ERGUËL

Tournée verte

Sont collectés: les restes de fruits et de légumes crus, épluchures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes, tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier filtre), fleurs et plantes fanées ainsi que coquilles d'œufs.

Sont refusés: ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huile, viandes, os, etc.) litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, mégots de cigarettes, cendres de bois, copeaux de

tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardon, déchets métalliques, conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

Conditionnement: tous les déchets verts sont à conditionner dans des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches). Les branches doivent être attachées en fagots dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus. Les déchets en vrac ne seront plus pris en charge. | cm

Mise à ban des champs

Rappelons que les champs et prés, cultivés ou non, sont totalement mis à ban depuis le 1^{er} avril. Il est dès lors interdit d'y pénétrer, que ce soit à pied, à cheval ou au moyen de n'importe quel autre moyen de locomotion. Il est formellement interdit également d'y lâcher des animaux tels que chiens ou volailles. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont instamment priés de ramasser les déjections de leurs animaux, où qu'elles soient déposées,

aussi bien dans le village qu'à l'extérieur, et de les éliminer par les poubelles ad hoc ou les sacs officiels de déchets ménagers. La population et les visiteurs sont remerciés par avance de se plier à cette législation et de marquer ainsi leur respect envers la propriété d'autrui d'une part, l'espace public d'autre part. | cm

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien, vous devez impérativement le déclarer. Pour cela, nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe annuelle sur les chiens coûte 40 francs plus 2 francs pour la plaquette. | cm

Délégations

Richard Habegger participera à l'assemblée générale de l'Association Jb.B, le mercredi 21 avril 2021 à Tramelan. | cm

SAINT-IMIER

Exposition de photos aux Fontenayes

L'Hôpital du Jura bernois a le plaisir d'informer le public que jusqu'à juin, Noëlle Foucaud et Yann Haenni exposent leurs œuvres photographiques sur le thème animaux et nature aux Fontenayes Ouest sur le site de Saint-Imier.

Noëlle Foucaud est native de Nantes. Photographe amateur

pratiquant cette passion avec engouement depuis quelques années, ses domaines de prédilections sont la photo urbaine, sportive, animalière et de paysage. Yann Haenni quant à lui est natif de Saint-Imier. Photographe professionnel, ses styles préférés sont la photo de scène artistique, de

sport, de paysage ainsi que la faune et la flore. Une rencontre il y a 5 ans les a réunis dans la vie privée, ainsi que dans la passion pour cet art qu'ils savourent à chaque sortie, visite ou voyage.

L'exposition est à voir aux Fontenayes Ouest, tous les jours de 13h à 17h30. | pl

Saint-Imier first?

Avec l'arrivée de Joe Biden à la Maison Blanche, on est enfin débarrassé d'America first, qui avait surtout réussi à empoisonner les relations entre les Etats-Unis et ses alliés traditionnels. Le bac à sable régional sera-t-il confronté à un Saint-Imier First? On peut le craindre suite à la lecture de la presse du week-end pascal. Il est vrai que Saint-Imier joue un rôle de premier plan, notamment grâce à ses entreprises horlogères, comme il est vrai que Courtelary joue un rôle de premier plan dans le domaine du chocolat, que Péry-La Heutte en fait de même dans le ciment. On ne tentera pas de dresser une liste exhaustive des entreprises du Jura bernois, et donc des communes qui les abritent, qui jouent un rôle de premier plan. Et dans les produits laitiers aussi, notre région joue un rôle de premier plan. Comprendra-t-on une fois, entre Mont-Soleil et Chasseral, que le concurrent ne se situe pas dans la vallée d'à côté, mais en Chine? Et apprécie-t-on forcément celui qui joue des coudes pour apparaître au premier plan sur la photo de famille? Dans le règne animal, les vautours et autres hyènes jouent aussi un rôle de premier plan pour éliminer les restes des bêtes mortes, une fois que des animaux plus gastronomes se sont servis.

| parti socialiste erguël

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

L'EJC rappelle...

L'école à journée continue offre, aux enfants scolarisés dans les écoles de Tramelan et des Reussilles, un encadrement facultatif et payant en dehors des heures d'école.

Votre enfant

- se nourrit de manière saine et équilibrée;
- participe à des activités stimulantes et variées;
- fait ses devoirs en étant accompagné;
- est encadré dans son développement social et personnel.

Offre: 4 modules sont à votre disposition

- Matin: 6h30-8h20
- Midi: 11h45-13h30
- Après-midi 1: 13h30-15h05
- Après-midi 2: 15h05-18h20 (17h20 le vendredi)

L'école à journée continue est fermée durant les vacances scolaires.

Coûts: la contribution parentale est calculée sur la base du revenu annuel déterminant et de la taille de la famille. Les repas sont facturés en plus.

Inscription: l'inscription pour l'année scolaire se fait jusqu'au 31 mai auprès de la direction de l'école à journée continue.

L'inscription en cours d'année scolaire est possible, mais pas garantie.

En raison de la pandémie, l'accès à nos locaux n'est pas autorisé aux parents. Les documents d'inscriptions sont téléchargeables à l'adresse suivante: www.tramelan.ch/services/services-administratifs/l'ecole-a-journee-continue.html. | *cm*

École à journée continue
Albert Gobat 19, 2720 Tramelan
032 487 11 76
direction.ejc@tramelan.ch

Halte CJ du Chalet en travaux

Dès le lundi 12 avril, d'importants travaux seront entrepris par les Chemins de Fer du Jura à la halte du Chalet. Les interventions prévues porteront notamment sur la mise en conformité du quai (normes Lhand), l'adaptation de l'abri voyageur, la pose de candélabres et la réalisation d'un nouvel abri à vélos. Pendant la durée des travaux (envi-

ron 5 semaines), le trafic ferroviaire et la halte seront maintenus en service. | *cm*

Traversée des prés

Le Conseil municipal rappelle qu'il est strictement interdit de traverser les prés à partir du 15 avril prochain. Merci de respecter la consigne. | *cm*

75^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCU D'OR

L'Ecu d'or: pour l'âme de notre patrimoine



Pile et face de l'Ecu d'or 2021, photo: © Ecu d'or

Depuis 75 ans, l'Ecu d'or contribue à la sauvegarde de la nature et du patrimoine bâti. Bien des choses changent – et c'est bien ainsi. L'Ecu d'or permet la mise en œuvre de projets grâce auxquels nous préservons nos traditions. Ainsi, les générations suivantes peuvent, elles aussi, profiter du patrimoine

naturel, paysager et architectural. Nous sommes ravis que les élèves et les professeurs assurent l'avenir de l'Ecu d'or.

Ecu d'or 2021 sur le sujet Espaces sauvages

Les paysages naturels originaux constituent d'importants habitats pour les animaux et

les plantes. Les Alpes abritent les plus vastes territoires naturels d'Europe centrale. Les forêts offrent un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales. Permettre aux fleuves de couler librement favorise l'apparition d'une nature luxuriante. Si nous tolérons un coin sauvage dans notre jardin, nous pourrions y admirer des plantes, champignons et animaux. Avec l'Ecu d'or 2021, vous nous aidez à protéger la nature originelle en Suisse. Vous soutenez les nombreuses activités de Pro Natura et de Patrimoine suisse.

Les élèves en bénéficient aussi

L'action de l'Ecu d'or n'est pas seulement utile à la protection de la nature et du patrimoine.

Les classes participantes en profitent également. Elles reçoivent du matériel pédagogique qui leur propose des informations pédagogiques. En outre, 50 centimes vont à la caisse de classe pour chaque Ecu d'or vendu.

La vente aura lieu en septembre

La traditionnelle vente des Ecus d'or produits avec du lait suisse bio et du cacao issu du commerce équitable démarre en septembre. Les élèves les vendront entre le 30 août et le 27 septembre (au Tessin dès le 6 septembre). A partir de mi-septembre, les Ecus d'or pourront également être achetés, pour cette bonne cause, aux guichets de La Poste et chez Coop brico+loisirs. | *lv*

L'Ecu d'or est une marque protégée et certifiée par le ZEWO pour des projets de protection de la nature et du patrimoine. Depuis 1946, Pro Natura et Patrimoine suisse unissent leurs efforts au travers de la vente de l'Ecu d'or pour préserver notre patrimoine naturel et culturel. Les deux associations sont des organisations non gouvernementales (ONG), sans but lucratif et d'utilité publique. Pro Natura a été fondée en 1909 et compte plus de 160 000 membres. Elle s'engage pour la protection de la faune et de la flore indigènes. Patrimoine suisse se mobilise depuis 1905 pour la sauvegarde des monuments historiques et des sites et totalise environ 27 000 membres et donateurs.

RECETTE D'ICI

Salade de carottes aux pois chiches grillés et tresse à la viande

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

INGRÉDIENTS

Pois chiches

- 1 boîte pois chiches
- 40g noix ou noisettes
- 2 oignons (rouges)
- 1,5 cc garam masala ou curry
- ½ cc poivre de Cayenne
- ½ cc fleur de sel
- 2 cs huile d'olive
- 30g raisins secs

4 tresses à la viande (boeuf) disponibles à la boucherie Vuitel

Salade de carottes

- 1 cs sirop d'érable
- 4 cs huile d'olive
- 3 cs jus de citron
- ½ cc sel
- 600g carottes
- 10 feuilles de menthe
- 10 brins de coriandre

Rubrique offerte par



PRÉPARATION

- 1 Egoutter les pois chiches, les verser dans une grande passoire, les rincer et les verser dans un grand saladier. Concasser les noix ou les noisettes et les verser sur les pois chiches. Peler les oignons, les émincer et les ajouter. Ajouter le garam masala, le poivre, la fleur de sel et l'huile d'olive, mélanger et verser sur une plaque garnie d'un papier de cuisson. Cuisson: à 220° C, au milieu du four, 15 minutes, remuer toutes les 5 minutes. Ajouter les raisins secs 5 minutes avant la fin de la cuisson.
- 2 Déposer les tresses à la viande sur une plaque à gâteau. Cuisson: à 200° C, environ 20-25 minutes.
- 3 Verser le sirop d'érable, l'huile d'olive, le jus de citron et le sel dans un grand saladier et mélanger. Laver, peler, râper grossièrement et mélanger les carottes à la sauce. Hacher la menthe et la coriandre, ajouter à la salade et mélanger.
- 4 Ajouter les pois chiches encore chauds à la salade et mélanger. Vérifier l'assaisonnement. Servir la salade avec la tresse à la viande.



PRO SENECTUTE ARC JURASSIEN

Gym en plein air pour seniors

Tout en respectant les mesures sanitaires actuelles, vous pourrez suivre des cours de gym hebdomadaires, à l'extérieur, donnés par une monitrice formée!

Lieu: Pro Senectute Arc Jurassien, chemin de la Forge 1, Tavannes.
Date: dès le mercredi 21 avril, 10h (première leçon gratuite).
Renseignements et inscriptions: Pro Senectute Arc Jurassien, 032 886 83 86 ou prosenectute.tavannes@ne.ch | *mt*

PLR JURA BERNOIS

Le vote de Moutier marque la fin de la Question jurassienne

Le PLR Jura bernois, par la voix de son comité, tient à remercier l'ensemble des Prévôtoises et Prévôtos d'avoir participé au scrutin historique du 28 mars 2021. Nous regrettons vivement l'issue du scrutin, mais nous prenons acte de la volonté qu'a exprimée la majorité de la population de Moutier et nous l'acceptons.

Nous félicitons les acteurs non séparatistes qui ont mené une campagne constructive, exemplaire, avec un message ouvert, positif et rassembleur. Nous relevons avec satisfaction que la Question jurassienne est désormais définitivement close et que le processus déclenché par la Déclaration d'intention de 2012 est arrivé à son terme.

Nous suivrons attentivement les étapes liées au transfert de la ville de Mou-

tier. Le PLR Jura bernois s'engagera pour la défense de la minorité de la cité prévôtos et s'impliquera dans le processus. Le PLR Jura bernois souhaite également que les autorités prévôtos et celles de la République et canton du Jura fassent preuve de bienveillance et de solidarité envers la minorité de la ville.

Enfin, le PLR Jura bernois souhaite s'engager pour une minorité francophone forte dans le canton de Berne et veillera à ce que ses prérogatives actuelles demeurent. Le Jura bernois doit sortir renforcé et donner une image unie et positive à l'avenir. Nous nous engagerons avec motivation et détermination afin que des projets ambitieux et innovants puissent être développés sans conflit politique en trame de fond. | *plr jura bernois*

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

Animations mobiles du mercredi après-midi

La belle saison est à notre porte, le bus de l'Action Jeunesse Régionale (AJR) est prêt à arpenter toute la région. Découvrez le programme 2021.

Cette année encore, l'équipe d'animation socioculturelle sillonnera les localités membres de l'AJR pour proposer aux jeunes des activités et des animations ludiques, sportives et artistiques les mercredis après-midi tout en garantissant les mesures de sécurité et de protection en vigueur.

Pour cette nouvelle saison, toutes les communes membres seront visitées une à deux fois, 19 sorties sont au programme de la tournée 2021 ! Un plan de protection spécifique encadre les animations mobiles, les conditions d'accueil seront donc actualisées en temps et en heure sur notre site internet (www.a-j-r.ch) en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Ces activités du mercredi après-midi offrent aux jeunes de la région un lieu et un moment de rencontre, de détente, de divertissement, d'écoute et de conseils. C'est également un lien précieux entre les 13 communes membres de l'AJR puisque les animations mobiles resserrent, nouent des liens et fidélisent les jeunes. Ainsi, tout au long de la saison, certains suivent le bus de l'AJR et se déplacent de commune en commune pour retrouver les jeunes des différents villages.

La première animation mobile au lieu le mercredi 21 avril de 14h à 17h sur la place de la halle polyvalente aux Genevez.

Les animations mobiles du mercredi après-midi se dérouleront donc du 21 avril au 27 octobre, dans les communes membres de l'Action Jeunesse Régionale qui n'ont pas de centre d'accueil.

Afin d'assurer la promotion, le programme de la saison 2021 sera distribué par le biais des écoles et des communes. Le programme détaillé, ainsi que le plan de protection sont consultables sur le site internet de l'AJR: www.a-j-r.ch.

Programme

21 avril, Les Genevez, place de la halle polyvalente; 28 avril, Le Fuet, terrain de sport Pré Paroz; 5 mai, Tavannes, place de la patinoire; 12 mai, Bévilard, place rouge; 19 mai, Court, place Virelore; 26 mai,



Champroz, place de jeux; 2 juin, Lajoux, place de l'école primaire; 9 juin, Pontenet, place de jeux, 16 juin, Reconvilier, place rouge, 23 juin, Saicourt, place de l'école primaire; 30 juin Loveresse, place du village; 18 août, Saules, place de sport; 25 août, Les Reussilles, place de l'école primaire; 1^{er} septembre, Lajoux, place de l'école primaire; 8 septembre, Sorvilier, place de l'école primaire; 15 septembre, Tavannes, place de la patinoire; 22 septembre Le Fuet, terrain de sport Pré Paroz; 29 septembre, Les Genevez, place de la halle polyvalente; 27 octobre Reconvilier, place rouge.

Infos pratiques: horaire d'accueil, le mercredi après-midi de 14h à 17h, selon le programme ci-dessus; âges, de 6 ans à 18 ans; période, du 21 avril au 27 octobre, selon le programme ci-dessus; lieux, Vallée de Tavannes, Tramelan et environs, selon le programme ci-dessus; encadrement, l'équipe d'animation socioculturelle est toujours

présente pendant les heures d'accueil.

L'Action Jeunesse Régionale spécialiste de l'animation de jeunesse

L'Action Jeunesse Régionale est une association privée à but non-lucratif qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie des jeunes à travers l'apprentissage de la vie en communauté et la sociabilisation. Les activités qu'elle propose s'inscrivent dans l'animation socioculturelle.

L'animation dans les locaux: à Tramelan (rue du Pont 20) et Malleray (Grand-Rue 54), l'Action Jeunesse Régionale propose aux jeunes de 12 à 18 ans, des espaces de jeux, détente, rencontre et conseils dans lesquels un animateur est toujours présent durant les heures d'ouverture (Malleray: mardi de 15h à 18h30, jeudi de 18h30 à 21h et vendredi de 15h à 18h; Tramelan: jeudi de 16h à 18h, vendredi de 17h à 21h). Des repas et des soirées spéciales sont organisés régulièrement.

A disposition gratuitement dans les locaux: un billard, un babyfoot, des jeux de société, un accès internet, une cuisine, une sono, des platines vinyles et CD, des brochures d'information et de prévention, une table de ping-pong, du sirop, etc.

Sur demande, des ateliers, soirées, rencontres ou autres peuvent être organisés en dehors des heures d'ouverture.

L'animation mobile: une structure mobile se déplace le mercredi après-midi dans les villages (selon un programme défini: www.a-j-r.ch) pour venir à la rencontre des jeunes de 6 à 18 ans. Elle repose sur trois objectifs: être présent sur les places publiques avec des jeux, des boissons et de la musique; offrir des prestations similaires à celles qui peuvent être trouvées dans les locaux, tout en prenant en compte l'utilisation de la place publique; permettre aux jeunes de développer des projets et de faire remonter leurs besoins auprès des autorités politiques.

L'animation en réseau: les professionnels de l'Action Jeunesse Régionale travaillent en réseau avec les différents acteurs de la vie locale et politique dans le but de valoriser la place des jeunes dans les communes. Ces collaborations aboutissent à des réalisations de projets ou à des manifestations/événements, etc.

L'équipe d'animation de l'Action Jeunesse Régionale se réjouit d'ores et déjà d'accueillir prochainement les jeunes de la région; que ce soit dans les locaux de Malleray ou Tramelan, pendant les animations mobiles du mercredi après-midi ou lors des animations en réseau dont font partie les 4 après-midis sport et détente!

| ajr

Action Jeunesse Régionale
Grand-Rue 54, 2735 Malleray
032 492 10 30, info@aj-r.ch
www.a-j-r.ch
www.facebook.com/actionjeunesseregionale

AGENDA

SAMEDI 10 AVRIL

- Permaculture, création d'un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10h et 16h. S'annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30
- Cours de taille de la société d'arboriculture de Sonvilier et environs, 9h, école Sonvilier.

SAMEDI 17 AVRIL

- Permaculture, création d'un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10h et 16h. S'annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30
- Evénement SEL de la Suze, balade et amuse-bouche printaniers. Rdv gare Corgéfont, 14h (voir communiqué page 5)

SAMEDI 24 AVRIL

- Permaculture, création d'un jardin communautaire. Cure de Saint-Imier, entre 10h et 16h. S'annoncer au 079 467 92 64 ou 079 696 74 30

EXPOSITIONS

- Forest, exposition de photographies de Mathieu Rod, CCL, Saint-Imier, jusqu'au 2 mai. Mercredi-vendredi 14h-18h, samedi-dimanche 14h-17h. Entrée libre.
- Orient-Omnibus, exposition de photographies de Pascale Jaquet et Olivier Noaillon, CIP, Tramelan, du 9 avril au 21 mai. Lundi-vendredi 8h-20h, samedi 15h-18h, dimanche fermé.
- Le ski à travers les âges, de 1900 à nos jours. Rudi Geiser expose ses pièces de collection. CIP, Tramelan, jusqu'au 18 avril. Lundi-vendredi 8h-22h, samedi-dimanche et jours fériés 14h-18h. Entrée libre.
- Exposition de photos de Noëlle Foucaud et Yann Haenni, Fontenayes Ouest, Saint-Imier. Tous les jours, 13h-17h30.

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Le clin d'œil
www.dessindepresse.ch

Federer fait l'éloge de «Tourisme suisse»

DIVERTISSEMENTS

Sudoku N° 2011

difficile

	5		4					
		4			8	2		9
9					5	6		
	2	5					6	
4								7
	6					1	9	
		8	6					1
3		7	5			8		
					9		4	

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 9 avril au 15 avril: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h45
Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h 15-19h45

TRAMELAN
Du 9 avril au 15 avril: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
 www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
 032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈRES

VALLON DE SAINT-IMIER
 0800 225 500
 Par 8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
 aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
 079 439 28 95
 samaidd@bluewin.ch
 www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
 rue de Jonchères 60
 032 941 31 33
 sasdoval@bluewin.ch
 www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
 032 358 53 53
 Tél. national 0842 80 40 20
 secretariat@sasdbasvallon.ch
 www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
 www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
 rue du Midi 6
 Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
 032 941 55 45
 cejare@cejare.ch
 www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
 SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
 032 941 55 55
 contact@m-ici.ch
 www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER
 rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi et vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
 032 940 12 17
 espacejeunesse@saint-imier.ch
 www.e-j-e.ch
 espacejeunesseerguel
 espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 13 avril: 15h15-17h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 17 avril: 9h45-11h45

FRINVILLIER
Mardi 27 avril: 16h30-17h15

ORVIN centre du village
Mardi 13 avril: 17h45-19h30
 En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 30 avril: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village
Vendredi 30 avril: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 4 mai: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 30 avril: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT
 école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY collège
Lundi: 15h-17h30
Mardi: 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30
Vendredi: 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER

rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
 bibliotheque@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch/bibliotheque
 Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège
Lundi: 17h-19h
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE collège
Mardi: 15h15-17h15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h15-19h

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21
 PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: atelier 10h-18h (dernière entrée à 17h)

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
 welcome@chezcamillebloch.swiss
 www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
 079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h15
 Leçons ouvertes à tout le monde

PLAGNE

centre communal
Lundi: 19h45
 (sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ
 halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h15-21h15
 60 francs/an
 Etudiantes 30 francs/an
 ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
 Maria Concetta Houriet
 Renseignements: 032 941 14 22
 032 941 51 41
 www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
 chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h
 032 486 06 06
 cip@cip-tramelan.ch
 cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
 Sur réservation 079 797 33 53
 e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
 Réservation recommandée

MUSÉE DE SAINT-IMIER
 Jusqu'en 2021, l'exposition permanente du Musée de Saint-Imier sera fermée afin d'effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement.
 032 941 14 54
 musee@saint-imier.ch
 www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
 ORVIN au cœur du village
 Ouvert sur demande, entrée libre
 032 358 18 35, 032 358 17 27
 erwinlechot@bluewin.ch

SKI ALPIN

BUGNETS-SAVAGNIÈRES
 www.chasseral-snow.ch
 Ecole suisse des sports de neige:
 079 611 79 91

TÉLÉSKIS DES PRÉS-D'ORVIN
 www.presdorvin-ski.ch

TÉLÉSKIS DE TRAMELAN
 032 487 52 66
 www.teleski-tramelan.ch

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 10 et du 11 avril assuré par Stéphane Etique et Claude Voisin, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
 032 485 01 53
 c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
 Grand-Rue 15
 2606 Corgémont
 032 488 10 30
 admin@corgemont.ch
 www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
 Vieille-Route 1
 2612 Cormoret
 Administration: 032 944 15 13
 Mairie: 032 944 20 71
 Voyer: 079 381 68 60
 contact@cormoret.ch
 www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
 Rue du Collège 3
 2607 Cortébert
 032 489 10 67
 Fax: 032 489 19 27
 admin@cortebert.ch
 www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
 Grand-Rue 58
 2608 Courtelary
 032 944 16 01
 admin@courtelary.ch
 www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
 Rue des Trois-Cantons 20
 2333 La Ferrière
 032 961 12 77
 Secrétariat: info@laferriere.ch
 Finances: commune@laferriere.ch
 www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
 Métairie des Princes 13
 2723 Mont-Tramelan
 032 487 62 53
 info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Lundi: 16h-18h (permanence maire: 17h30-18h30)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 10h30-12h
 La Charnière 6
 2534 Orvin
 032 358 01 80
 administration@orvin.ch
 www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
 Grand-Rue 54
 2603 Péry
 032 485 01 50
 commune@pery-laheutte.ch
 www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
 Rue du Collège 5
 2616 Renan
 032 962 65 00
 Fax: 032 962 65 05
 info@renan.ch, admin@renan.ch
 www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
 Route Principale 1
 2538 Romont
 032 377 17 07
 info@romont-jb.ch
 www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

CONTACTS TÉLÉPHONIQUES
Lundi-jeudi: 8h-11h30, 14h-17h
Vendredi: 8h-11h30, 14h-16h
 Accès aux locaux possible sur rendez-vous
 Rue Agassiz 4
 2610 Saint-Imier, CP 301
 032 942 44 24
 Fax: 032 942 44 90
 info@saint-imier.ch
 www.saint-imier.ch

SAUGE

Mardi et jeudi: 15h-17h
 Haut du Village 8
 2536 Plagne
 032 358 20 25
 Fax: 032 358 20 26
 info@sauge-jb.ch
 www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
 Rue des Prés 5
 2605 Sonceboz-Sombeval
 CP 47
 032 488 33 00
 Fax: 032 488 33 01
 secretariat@sonceboz.ch
 www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Fermé: jusqu'au 12 avril
Mardi et mercredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi, mardi, mercredi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30

Place du Collège 1
 2615 Sonvilier
 032 941 11 20
 Fax: 032 941 19 73
 administration@sonvilier.ch
 www.sonvilier.ch

– Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86
 – Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
 – Ecole de Mont-Soleil «Aux Pruats»: 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
 Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
 032 486 99 99
 Fax: 032 486 99 80
 www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9h-12h
 Rue Principale 24
 2613 Villeret
 032 941 23 31
 admin@villeret.ch
 www.villeret.ch

Réclame

Bestattungen
 Pompes funèbres
 Onoranze funebri 7/7 - 24/24

MONBARON GmbH / Sàrl / S.r.l
 Tél. 032 365 99 88 / Natel 079 253 75 79
 Cimetière / Friedhof Madretsch, Brüggstrasse 121
 CH-2503 Biel / Bienne info@monbaron.swiss

NE JETEZ PAS VOS MACHINES ET APPAREILS !
 Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres
 Prise en charge gratuite à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h
 077 453 19 57 via@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information
 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
 Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4, 2608 Courtelary
 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
 Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
 Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
 Officiel: mardi 12h
 Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
 Sur demande
 ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

imprimé en suisse

ATTENTION

Tous les horaires d'ouverture ci-dessus sont les habituels. En raison de la crise sanitaire, merci de vous renseigner auprès des instances concernées.

FOOTBALL CLUB COURTELARY 

Des nouveaux buts pour les juniors

Le FC Courtelary prépare les installations de la Praye pour la reprise imminente des championnats



Les nouveaux buts juniors acquis grâce au Footathon organisé en octobre dernier

La semaine avant Pâques, notre terrain a subi une scarification, un roulage et une aération par une entreprise spécialisée et ceci à nos frais, et cette semaine, un engrais bio (mais oui) a été semé.

Nous avons également reçu deux nouveaux buts juniors, en remplacement des plus anciens devenus dangereux. Cet investissement a été possible grâce au Footathon organisé en octobre dernier, où comme promis l'argent récolté a été utilisé pour cet effet.

Merci à vous tous.

Programme provisoire (situation au 6 avril)

- Mardi 13 avril : journée juniors E au terrain de La Praye (uniquement par beau temps, sans public, sans parents, sans buvette, et ceci selon les directives Covid actuelles).
- Samedi 17 avril : reprise des championnats juniors à l'extérieur.
- Samedi 24 avril : reprise des championnats juniors au terrain de la Praye.

Pour les actifs et actives, tout dépendra des décisions que le Conseil fédéral annoncera le 14 avril.

Vente de vin du 90°

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 21 avril pour passer commande auprès des joueuses, joueurs et des membres du comité où via le site du www.fccourtelary.ch

|jmt

ERGUËL HC 

Un homme passionné reprend les rênes



Ludovic Barras, président du HC Saint-Imier Erguël HC (à droite) a trouvé son homme fort, Pascal Gilomen, c'est du solide

A la suite d'une saison qui n'avait pas vraiment débuté pour le Erguël HC (3 matchs joués), Vincent Paratte a émis le vœu d'être déchargé de ses fonctions d'entraîneur, une nouvelle orientation professionnelle l'obligeant à revoir l'occupation de son temps dévolu à son hobby. Il va cependant rester au club comme entraîneur des gardiens et coach assistant. Alors

le directoire des chevaliers s'est mis à la recherche d'un nouvel homme fort. Celui-ci a été trouvé en la personne de Pascal Gilomen. L'homme est un passionné, ferme dans les moments opportuns. Besogneux, il sait aussi lâcher du lest pour qu'un groupe vive sa passion harmonieusement. A 46 printemps, le nouveau boss du Erguël HC a de l'ex-

périence derrière lui. Deux ans en Juniors Elites à Bienne, puis deux ans de 1^{re} ligue à Neuchâtel, il revient chez lui pour porter durant onze ans le maillot du HC Saint-Imier dont une bonne partie en tant que capitaine. Il est donc du sérail et ses piges de coach, il les a faites à plusieurs niveaux : Bambinis, U20 dans son club de cœur, entraîneur des Ladies du HC Tramelan, du skater chez les Seelanders et entraîneur assistant de l'équipe nationale de bandy (hockey sur terrain de football). Bref, le bonhomme a plusieurs cordes à son arc et surtout l'art de tirer profit des qualités du groupe dont il porte le destin. Le Erguël HC est désormais entre les mains d'un homme à la stature solide, tout en sachant que ses boys sont des amateurs. Allier sérieux et plaisir, tel sera son nouveau défi. On notera que la formation des hommes de l'Erguël est stable et va poursuivre son rôle, unir jeunesse et joueurs d'expérience. |gd

CLUB DES PATINEURS SAINT-IMIER 

Résultats des tests ARP et SIS



Devant de gauche à droite : Mya Iannantuoni, Chloé Léchet, Lili Golay, Caly Iannantuoni. Derrière de gauche à droite : Sarah Comisso, Anaé Schluép.

Les patineuses du groupe compétition ont passé avec succès les tests décernés par l'Association Romande de Patinage (ARP) et par la Swiss Ice Skating (SIS). Toutes nos félicitations vont à :

Caly Iannantuoni, 6 SIS; Mya Iannantuoni, 6 SIS; Lili Golay, 6 SIS; Anaé Schluép, 5 SIS

Tests virtuels Caly Iannantuoni, 7 ARP; Mya Iannantuoni, 7 ARP; Lili Golay, 7 ARP; Chloé Léchet, 7 ARP; Anaé Schluép, 6 ARP; Sarah Comisso, 4 ARP Basic

SOCIÉTÉ DE CYNOLOGIE TRAMELAN 

Reprise

Les entraînements hebdomadaires reprennent le jeudi 15 avril à 18h à la cabane. |cs

SOCIÉTÉ DE TIR DE CAMPAGNE ORVIN 

Reprise des entraînements

Le tir à 300 m au stand à Jorat se remet en action. Le premier entraînement aura lieu le mercredi 14 avril dès 17h30 et jusqu'à 20h; ainsi de suite tous les mercredis. Chaque tireur

sera le bienvenu, il suffira de se tenir aux mesures d'hygiène de l'OFSP (port du masque, désinfection des mains à l'entrée, respect des distances). La société se réjouit de votre présence. |eb

Délai sport
LUNDI SOIR

Faites appel à des spécialistes

... pour pouvoir tailler la route confortablement et en sécurité !

Service printemps Fr. 49.-
(sans le matériel)
Soyez prévoyants !
Contrôlez vos pneus d'été.

Nouveau:
Nous sommes certifiés pour l'entretien des véhicules hybrides et électriques !
N'hésitez pas à nous contacter au 032 489 12 70

Vente et réparation toutes marques



GARAGE HÜRZELER TIT. V. PARATTE
2605 SONCEBOZ
TÉL. +41 32 489 12 70
info@garage-hurzeler.ch
www.garage-hurzeler.ch

le GARAGE

Mécanicien automobile



Garage Toumeni Sàrl
Rue de la Reuchenette 2
2603 Péry-La Heutte
Tél: 032 485 10 01
079 590 47 59
garage@toumeni.ch

A chaque changement de roue/pneu nous vous offrons un check-up du véhicule!

GARAGE RENÉ STÄHLI SA **CARXPERT**

A VOTRE SERVICE DEPUIS **40 ANS**
2605 SONCEBOZ

AUTO-ÉLECTRICITÉ
RÉPARATION
VENTE
DÉPANNAGE

LOCATION DE MINIBUS ET UTILITAIRES
032 488 30 30
www.garage-staehli.ch

GARAGE ET CARROSSERIE SCHWAB Sàrl

Grand-Rue 100
Fax 032 944 18 25

2608 COURTELARY
Tél. 032 944 14 44

ACTION! Sur RDV
Contrôle printemps «PLUS»!
En promo Goodyear Dunlop

AUTOMOBILES JÄGGI CORGÉMONT

032 488 33 44
info@jaeggisa.ch



AUTOMOBILES JÄGGI SA EST VOTRE GARAGE PARTENAIRE DES MARQUES VOLKSWAGEN ET VOLKSWAGEN UTILITAIRES DANS LE JURA Bernois DEPUIS 1953.



Garage et Carrosserie MERIJA

Rue de Châtillon 24
2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 16 13 - Fax. 032 941 38 79
info@merija.ch - www.merija.ch

alouettes
AUTOMOBILES & CYCLES







Carrosserie Evalet

Réparations multimarques

Vincent Evalet Rue du Puits 34 2610 St-Imier
Tél. + Fax 032 941 40 20 Natel 078 738 07 98
settimo79@hotmail.com

Carrosserie MONT-SOLEIL Sàrl

Remplacement et stockage de vos roues

Eric Pierre
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Carrosserie - Peinture
Pare-brise

2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 49 41
Natel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluewin.ch

GL Import SA

Tél. 032 843 00 00

Pensez à votre garage de proximité pour l'achat et la pose de pneus d'été à prix très compétitif.

Changement de roues
40.-*

Check-up de printemps pour Fr. 49.-

GL Import SA, Saint-Imier
Votre spécialiste pour l'entretien et les réparations des voitures des marques Volkswagen, Audi, SEAT et SKODA

*Lors du changement de roues, l'équilibrage et le nettoyage ne sont pas compris dans le prix. L'offre n'est pas valable pour le changement de pneus. L'offre est valable jusqu'au 31 mai 2021.

TM GARAGE

032 358 18 16
atelier@tmgarage.ch

Le printemps est là !

Pneus toutes marques et gamme de prix:

Bridgestone: 225 40 R18	CHF 160.— ttc	Roues alu complètes
ESA-Tecar: 225 40 R18	CHF 133.— ttc	Dès CHF 850.— ttc
Laufenn: 225 40 R18	CHF 108.— ttc	pour les 4 roues !!!

GARAGE GERBER

2722 LES REUSSILLES 032 487 50 50





WEMAS

032 487 43 28
info@wemas.ch

Grand-rue 73 CH-2720 Tramelan www.wemas.ch

PNEUS SERVICE
AUTO - MOTO



pages spéciales garages 01

pneus

Ils attendent votre appel !

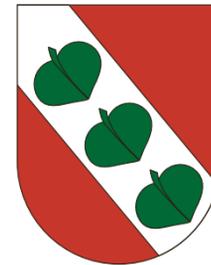
Quand la température monte, une nouvelle saison s'annonce. Le moment est venu de se préparer à accueillir le printemps. Parmi ces préparatifs, il y a bien sûr lieu de faire le changement de roues/pneus et de contrôler votre véhicule à la sortie de l'hiver. Les garagistes et spécialistes qui se trouvent sur ces pages se recommandent: un bon service, une vérification des paramètres importants et quelques conseils augmenteront à la fois votre sécurité et votre confort.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Cormoret



Avis de construction

Requérant: J. Ganguillet Sàrl. Vieille-route 43, 2612 Cormoret.
Propriétaire foncier: J. Ganguillet Sàrl. Vieille-route 43, 2612 Cormoret, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: J. Ganguillet Sàrl. Vieille-route 43, 2612 Cormoret.
Projet: ouverture d'une fenêtre dans la façade est, réfection des façades est et sud en lames anthracites RAL 9007, création d'un couvert côté est et remise en place du panneau publicitaire sur la façade est.
Emplacement: Vieille-route 43, 2612 Cormoret, parcelle N° 172.
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: couvert en bois avec parois ouvertes et toit à un pan en tôle thermolaquée.
Evacuation des eaux: raccordement des eaux usées au réseau communal existant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 1^{er} mai 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 1^{er} avril 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Marco et Sandrine Valsangiaco, Les Nioles 26, 2612 Cormoret.
Propriétaires fonciers: Marco et Sandrine Valsangiaco, Les Nioles 26, 2612 Cormoret.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur.
Emplacement: Les Nioles 26, parcelle N° 615, zone H 2.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 1^{er} mai 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Cormoret, le 1^{er} avril 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Norbert Augsburger, Mont Crosin 65, 2610 Mont Crosin.
Auteur du projet: Créabéton, systèmes d'épuration, Kandergrien, 3646 Einigen.
Emplacement: parcelle N° 633, au lieu-dit: «Mont Crosin 65», Mont Crosin, commune de Cormoret.
Projet: construction d'une petite station d'épuration mécanique biologique.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Cormoret.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Christiane Augsburger, Mont Crosin 66, 2610 Mont Crosin.
Auteur du projet: Créabéton, systèmes d'épuration, Kandergrien, 3646 Einigen.
Emplacement: parcelle N° 643, au lieu-dit: «Mont Crosin 66», Mont Crosin, commune de Cormoret.
Projet: construction d'une petite station d'épuration mécanique biologique.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Cormoret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary



Avis de construction

Requérant: Ariane et Ronald Ermatinger, chemin du Nord 18, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: idem que requérant.
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: agrandissement du couvert à l'est du bâtiment sis à chemin du Nord 18, sur la parcelle N° 319, zone H1.
Dimension: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 9 avril 2021

Le Secrétariat municipal

Orvin



Publication en matière de construction

Requérant: Jean-Luc Hauser, L'Eaubelle 24, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Antoine Grosjean Sàrl, Antoine Grosjean, L'Echelette 11, 2534 Orvin.
Propriétaire foncier: Anne-Christine Hauser, L'Eaubelle 24, 2534 Orvin
Projet: agrandissement du couvert à véhicule existant sur la parcelle N° 249 sise au lieu-dit «L'Eaubelle» 24 à Orvin.
Dimensions: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 2 mai 2021 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 1^{er} avril 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: SECH - Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne de Chasseral, Patrick Roth, président, Sous-la-Roche 179, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.
Emplacement: parcelle N° 1708, au lieu-dit «Aux Coperies», commune d'Orvin.
Projet: suppression et déplacement de la conduite d'alimentation en eau potable suite à l'extension de la carrière «La Tscharnner».
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: agricole et plan de quartier «La Tscharnner».
Zone de protection: terrain sec d'importance régionale (objet N° 2170) et pâturages boisés.
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 7 LCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: SECH - Syndicat pour l'alimentation en eau potable des fermes de la chaîne de Chasseral, Patrick Roth, président, Sous-la-Roche 179, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12 H

Emplacement: parcelles N°s 61 et 420, au lieu-dit «Le Saisselin du Haut», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.
Projet: suppression et déplacement de la conduite d'alimentation en eau potable suite à l'extension de la carrière «La Tscharnner» et création de deux points d'eau pour le bétail.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: agricole et plan de quartier «La Tscharnner».
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON DE BERNE

Dépôt public réserve forestière totale «Van»

Commune de Péry-La Heutte

Au vu de l'art. 14 de la Loi cantonale sur les forêts du 5 mai 1997, la Division forestière Jura bernois met en dépôt public, du 9 avril 2021 au 8 mai 2021, auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte, les documents suivants:

1. Documentation de base réserve forestière totale «Van», du 26 mars 2021
2. Plan du périmètre du 26 mars 2021, échelle 1 : 5000 (A3)

La réserve forestière totale prévue a pour but de permettre un développement naturel de la forêt sur la surface retenue. La réserve se situe dans le secteur «Van», Commune de Péry - La Heutte, sur la parcelle N° 261 (part), propriété de la Bourgeoisie de Reconvilier.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale de Péry-La Heutte durant les heures d'ouverture. Une opposition au projet présenté peut être formulée dans le délai imparti. L'opposition écrite et argumentée est à adresser à la Division forestière Jura bernois, rue de Pierre-Pertuis 7, CP 54, 2710 Tavannes.

Est habilité à faire opposition, quiconque étant spécialement touché par le projet et pouvant faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités habilitées selon le droit fédéral ou le droit sur la construction.

Tavannes, le 9 avril 2021

*Division forestière Jura bernois
Le Chef de la Division, R. Queloz*

Plus forts ensemble.



prosenectute.ch | IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Saint-Imier



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saint-Imier, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet : Arc Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 161, au lieu-dit : «rue Agassiz 14», commune de Saint-Imier.

Projet : rénovation et transformation du bâtiment existant (école primaire), réaménagement des locaux, mise en conformité selon les normes en matière de protection incendie, isolation et rhabillage des façades, modification de l'aspect des ouvertures en façades, pose d'un nouvel ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUO R «Ecole primaire – Ecole de commerce».

Zone de protection : périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Permis de construire 21-16

Requérants / Maîtres d'ouvrage : Sarah Ermel et Marco Pereira Pais, rue Bakounine 11, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet : pga, rue du Brue 24, 2613 Villeret.

Adresse du projet : BF 2091, rue Bakounine 11, 2610 Saint-Imier.

Description du projet : modifications des aménagements extérieurs et construction d'une pergola.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Construction du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction : ZHfmd C2a.

Dérogation : –

Zone / périmètre protégé : –

Objet protégé : –

Dépôt public : du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} avril 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-05

Requérant / Maître d'ouvrage : Denner AG, Michi Egger, Gurbenstrasse 10, 8045 Zürich.

Auteur du projet : ID Néon SA, Alexandra Bianchi, La Guérite 21, 1541 Sévaz.

Adresse du projet : BF 218, rue Baptiste-Savoie 62, 2610 Saint-Imier.

Description du projet : installation de multiples procédés d'affichage sur le bâtiment pour nouvelle identité graphique.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Construction du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction : zone mixte M1 C4b.

Dérogation : –

Zone / périmètres protégés : périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé : –

Dépôt public : du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} avril 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Sonceboz-Sombeval



Elections municipales complémentaires

Les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder par les urnes et selon le principe du vote majoritaire, aux élections municipales complémentaires ci-dessous pour une période arrivant à échéance au 31 décembre 2021 (art. 25 et ss. du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes)

Conseil municipal

– un maire (pour terminer la période jusqu'au 31 décembre 2021)

Le vote aura lieu dans le bâtiment de l'administration communale aux dates et heures suivantes :
dimanche 13 juin 2021 de 10h à 12h

Dépôt des listes

– les listes de candidats ou de candidates doivent être déposées au secrétariat municipal jusqu'au vendredi 30 avril 2021 à 12h dernier délai (art. 26 REVU)

– elles seront signées par au moins dix électeurs et porteront une dénomination appropriée qui les distinguent des autres

– les listes de candidats ne doivent pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir

– les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse des candidats ainsi que leur accord signé (art. 28 REVU)

– le premier signataire de la liste ou, s'il est empêché, le deuxième ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (art. 29 REVU).

Elections tacites

Lorsque le nombre des candidats se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats. L'élection tacite doit être publiée dans la feuille officielle suivante (art. 40 REVU).

Deuxième tour de scrutin

Si un nombre insuffisant de candidats a obtenu la majorité absolue au premier tour, un deuxième tour de scrutin aura lieu le 4 juillet 2021, aux mêmes heures et dans le même local.

Expédition en commun du matériel de propagande électorale

Selon l'art. 77a LDP (Loi sur les droits politiques) et 51 ODP (Ordonnance sur les droits politiques), les partis politiques désireux de prendre part à l'envoi en commun sont priés de l'annoncer au secrétariat municipal d'ici au vendredi 30 avril 2021.

Le matériel de propagande, après les éventuels plis à effectuer par les partis politiques, doit être d'un format maximum A5.

Les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti.

La remise du matériel sera effectuée par les partis concernés jusqu'au mercredi 5 mai 2021 à l'adresse du secrétariat municipal.

Sonceboz-Sombeval, le 9 avril 2021

Le Conseil municipal

Sonvilier



Avis de construction

Requérants / Maîtres d'ouvrage : Sylvant Martial et Sandrine, Derrière l'Eglise 34, 2615 Sonvilier.

Auteurs du projet : Sylvant Martial et Sandrine, Derrière l'Eglise 34, 2615 Sonvilier.

Adresse du projet : BF 812, Derrière l'Eglise 34, 2615 Sonvilier.

Description du projet : rénovation de l'isolation et du revêtement des façades de la maison existante, construction d'un local bricolage avec local jardinage, installation d'une pompe à chaleur.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Construction du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction : zone d'habitation II.

Dérogation : aucune.

Zone / périmètre protégé : aucun.

Objet protégé : non.

Opposition / réserve de droit : aucune.

Dépôt public : du 2 avril 2021 au 2 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Au vu de la fermeture de l'administration durant les vacances de Pâques, les dossiers sont consultables également sur rendez-vous. Veuillez contacter M^{me} Jeanneret au 079 590 77 36. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 1^{er} avril 2021

La Municipalité de Sonvilier

Avis de construction

Requérants / Maîtres d'ouvrage : Viola Stillhard Krasniqi et Reshat Krasniqi, route du Château 19, 2520 La Neuveville.

Auteurs du projet : Viola Stillhard Krasniqi et Reshat Krasniqi, route du Château 19, 2520 La Neuveville.

Adresse du projet : BF 679, rue Fritz-Marchand 46, 2615 Sonvilier.

Description du projet : construction d'un abri en bois, creusage d'un terrain végétalisé et modification des ouvertures sur les façades nord et ouest.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Construction du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction : zone mixte II.

Dérogation : aucune.

Zone / périmètre protégé : aucun.

Objet protégé : non.

Réclame

Si l'on ne s'y met pas, alors qui le fera ?

Pour la défense des droits humains
Passe aux actes sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

AMNESTY
INTERNATIONAL



Opposition / réserve de droit : aucune.
Dépôt public : du 2 avril 2021 au 2 mai 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Au vu de la fermeture de l'administration durant les vacances de Pâques, les dossiers sont consultables également sur rendez-vous. Veuillez contacter M^{me} Jeanneret au 079 590 77 36. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 1^{er} avril 2021

La Municipalité de Sonvilier

Tramelan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante : Situs Tramelan SA, rue des Plânes 12, 2720 Moutier.

Auteur du projet : Kipfer Danael CAO, Grand-rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1996 et 3503, au lieu-dit : «rue des Plânes 10», commune de Tramelan.

Projet : agrandissement du bâtiment existant pour la création d'espaces de stockage couverts pour entreposer des matériaux et outils de construction, élargissement de la rampe d'accès au bâtiment existant, pose d'une installation photovoltaïque sur le pan sud du toit du bâtiment existant et de l'agrandissement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M3.

Dérogations : art. 80, 83 LR et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mai 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} avril 2021

La Préfète: *Stéphanie Niederhauser*

Tramelan (suite)



MUNICIPALITÉ DE TRAMELAN

Administration officielle d'une succession

Appel aux héritiers

Concerne **Jean Louis Hürzeler**, fils de Marthe Marie Hürzeler et de père inconnu, né le 7 septembre 1950, originaire de Uerkheim/AG, décédé le 16 décembre 2021, domicilié de son vivant à la Grand-rue 160, 2720 Tramelan.

En application de l'article 555, alinéa 1 CCS, le Conseil municipal de Tramelan, qui ne connaît pas tous les héritiers, somme par la présente les ayants droit à sa succession de faire, dans un délai d'une année à compter du 3 mars 2021, leur déclaration d'héritier, par écrit auprès du Conseil municipal, Grand-rue 106, 2720 Tramelan, en fournissant la preuve de leur droit.

Tramelan, le 24 mars 2021

La Municipalité de Tramelan

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage, propriétaire foncier et auteur du projet: Junod Sébastien, rue de la Bergerie 31, 2613 Villeret.

Projet: construction d'un mur de soutènement. **Genre de construction:** fondations en béton armé, mur en briques ciment, gris.

Dimensions: selon plans déposés.

Parcelle: parcelle N° 654, zone H2.

Emplacement / adresse du projet: lieu-dit: rue de la Bergerie 31, 2613 Villeret.

Dérogation: A l'art. 9 al. 2.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 1^{er} mai 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi-copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 1^{er} avril 2021

Le Secrétariat municipal

Jura bernois

ME DANIEL LAUBSCHER,
NOTAIRE ET AVOCAT À SAINT-IMIER

Bénéfice d'inventaire – sommation de produire

Par ordonnance du 3 mars 2021, la Préfète du Jura bernois a accordé le bénéfice d'inventaire aux héritiers de feu M. Mario Alexandre Gianoli, né le 8 novembre 1967, originaire de Saint-Imier/BE, de son vivant domicilié à 2610 Saint-Imier, rue du Soleil 55, décédé le 8 août 2020.

Madame Pascale Habegger, c/o Etude de Me Daniel Laubscher, rue Francillon 22, 2610 Saint-Imier, a été désignée en qualité d'administratrice, et Me Daniel Laubscher, rue Francillon 22, 2610 Saint-Imier, a été nommé en sa qualité de notaire pour établir l'inventaire de la succession.

Conformément aux art. 580ss CC et 63ss LiCCS, les créanciers (y compris les créanciers en vertu de cautionnements), les débiteurs du défunt sont invités à produire leurs créances et à déclarer leurs dettes (valeur au jour du décès) par écrit, avec pièces à l'appui, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, dans le délai d'un mois à partir de la première publication.

Les créanciers sont rendus attentifs aux conséquences légales du défaut de production mentionnées à l'art. 590 CC, qui prévoient que les héritiers ne répondent ni personnellement ni sur les biens de la succession vis-à-vis des créanciers dont les créances ne figurent pas

à l'inventaire pour avoir négligé le produire en temps utile, à condition que les créances ne soient pas garanties par des gages. Les débiteurs et les créanciers en possession de gages mobiliers qui s'abstiennent de former opposition peuvent être punis d'une amende d'ordre.

Saint-Imier, le 18 mars 2021

M^{me} Pascale Habegger
Me Daniel Laubscher

Canton de Berne



CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON DE BERNE

Les bonifications pour tâches d'assistance peuvent améliorer le montant de la rente future

Déposez maintenant la demande d'attribution des bonifications pour tâches d'assistance dans le domaine de l'AVS/AI!

Les bonifications pour tâches d'assistance ne sont pas versées en espèces, mais sont prises en compte lors du calcul de la rente des personnes assurées.

Condition d'octroi (1): la prise en charge d'un parent au bénéfice d'une allocation AVS ou AI pour impotent de degré moyen ou supérieur

Ont droit à des bonifications pour tâches d'assistance, les personnes assurées à l'AVS vivant à proximité avec des **parents en ligne de parenté ascendante ou descendante, ou frères et sœurs** ayant droit à une **allocation pour impotent de l'AVS et de l'AI, de l'assurance-accidents ou de l'assurance militaire d'un degré moyen au moins** et leur prodiguant durablement des soins. Le conjoint, les beaux-parents et les enfants d'un autre lit sont mis sur un même plan d'égalité (mais pas les tantes, les oncles, les neveux et nièces, les cousins et les cousines ou encore les enfants en garde). La contribution aux soins spéciaux pour mineurs souffrants d'une impotence grave ou moyenne est assimilée à une allocation pour impotent.

Condition d'octroi (2):

La personne prodiguant des soins doit pouvoir se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge. Ce cas peut se présenter lorsque la personne prodiguant des soins ne vit pas à plus de 30 km du domicile de la personne prise en charge ou n'a pas besoin de plus d'une heure pour être auprès de celle-ci. L'habitat de proximité requis, à savoir celui vers lequel la personne prodiguant des soins doit pouvoir se déplacer facilement, doit être répondeur; autrement dit, il doit satisfaire à cette condition au moins 180 jours par année.

La demande de bonification pour tâches d'assistance doit être présentée chaque année

La demande, établie sur formulaire officiel, doit être présentée annuellement, **à la fin de chaque année civile**, par la personne prodiguant des soins, jusqu'à l'âge où elle atteint l'âge de l'AVS, cela auprès de l'agence AVS du domicile. La demande de bonification doit être signée par la personne prodiguant les soins et par la personne dont il est pris soin. Il est nécessaire de joindre à la première demande tous les justificatifs nécessaires, tels que les pièces d'identité officielles ainsi qu'une copie du livret de famille, l'attestation de résidence, etc. Si plusieurs personnes prennent soin d'un parent, la bonification pour tâches d'assistance sera répartie à parts égales entre ces différentes personnes. En ce qui concerne les personnes mariées, la bonification d'assistance sera toujours partagée en deux parts égales pour chaque année complète de mariage précédant l'âge de la retraite. Si la personne ayant droit à une bonification pour tâches d'assistance ne présente pas sa demande **dans un délai de 5 ans**, son droit sera périmé; la bonification ne pourra plus être prise en compte pour le calcul de la rente AVS.

Bonifications pour tâches d'assistance ou pour tâches éducatives

Il n'est pas possible de cumuler simultanément des bonifications pour tâches d'assistance et pour tâches éducatives. **Pour les personnes qui ont des enfants de moins de 16 ans, la bonification pour tâches éducatives prime;** de ce fait, les bonifications pour tâches d'assistance ne peuvent pas être prises en considération.

Renseignements

www.akbern.ch ou www.ahv-iv.info (catégorie mémentos) et auprès d'une agence AVS.

Caisse de compensation
du canton de Berne
état 2021

Canton de Berne



Informations brèves du Conseil-exécutif

Consultation sur la révision totale de la loi fédérale concernant l'allocation de subventions à l'École cantonale de langue française de Berne

Le Conseil-exécutif rejette la révision totale de la loi fédérale concernant l'allocation de subventions à l'École cantonale de langue française de Berne et demande sa refonte ou l'élaboration d'un nouveau projet. Par cette révision, la Confédération confie au canton de Berne la pleine responsabilité de l'établissement. Elle n'assume plus la coresponsabilité d'une mesure concrète appliquée depuis plus de 60 ans afin de favoriser la compréhension et l'échange entre les communautés linguistiques de la capitale fédérale. Fondée au milieu du siècle dernier, l'École cantonale de langue française de Berne est le fruit de la volonté conjointe de la Confédération et du canton. Elle est fréquentée par des enfants dont les parents sont de langue française, italienne ou romanche. L'établissement facilite la vie de ces familles dans la capitale germanophone et les aide à transmettre leur langue et leur culture à leurs enfants.

Direction de l'instruction publique
et de la culture

Ordonnance sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries

Le gouvernement cantonal bernois a approuvé une nouvelle ordonnance sur des mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine des loteries (OCCVL). Il transpose ainsi dans le droit ordinaire l'ordonnance à durée limitée actuellement en vigueur. Le texte subit quelques modifications, mais reste inchangé dans ses grandes lignes. Dorénavant, des subventions prélevées sur le Fonds de loterie pourront être accordées, à certaines conditions, à des organisations d'utilité publique telles que des sociétés, à des exploitants non étatiques d'installations ou d'équipements et à des associations œuvrant dans le domaine de la culture populaire. Par contre, aucune subvention ne pourra plus être allouée en cas d'annulation ou de report d'une manifestation (y compris une compétition sportive) mise sur pied par une organisation d'utilité publique. Des dispositions spéciales s'appliquent aussi aux autorisations délivrées aux petites loteries.

Les aides financières dans le domaine de la culture sont régies en principe par d'autres dispositions de la Confédération et du canton. L'ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Direction de la santé, des affaires sociales
et de l'intégration

Réclame



La Fondation Suisse de Cardiologie encourage la recherche, conseille les patientes et patients et motive pour la prévention par la vie saine.

Merci cordialement pour votre soutien. Numéro de compte pour les dons : 10-65-0
www.swissheart.ch



Fondation Suisse
de Cardiologie

Modification de l'ordonnance sur l'aide sociale

Le Conseil-exécutif a approuvé une modification de l'ordonnance sur l'aide sociale qui transpose dans le droit cantonal les normes révisées de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Ces normes constituent des recommandations pour la conception et le calcul de l'aide sociale. Dans le canton de Berne, le niveau actuel des prestations de l'aide sociale individuelle devrait être maintenu, mais il ne sera pas augmenté. Pour cette raison, certaines règles qui priment les normes de la CSIAS seront inscrites dans l'ordonnance. Ces adaptations entreront en vigueur le 1^{er} mai 2021.

Direction de la santé, des affaires sociales
et de l'intégration

Rapport d'activité 2020 du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le gouvernement cantonal bernois a pris connaissance du rapport d'activité 2020 du Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne, qu'il a approuvé à l'intention du Grand Conseil. Une attention particulière a été accordée aux questions de protection des données soulevées par les mesures fédérales et cantonales visant à endiguer la pandémie et à atténuer ses effets sur la vie sociale et économique. Le Bureau tient à ce que le droit fondamental à la protection de la vie privée continue d'être appliqué même lorsqu'une situation extraordinaire est déclarée et à ce que les restrictions qui lui sont apportées respectent les règles applicables. Il a des échanges nourris à ce sujet avec les membres de la Conférence des préposé-e-s suisses à la protection des données (privatim) car les mêmes questions se posent dans tous les cantons.

Direction de l'intérieur et de la justice

Crédit pour des travaux de construction à la Haute école des arts de Berne

Le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil un crédit de 3,45 millions de francs pour la réalisation de travaux de construction à la Haute école des arts de Berne. La filière d'étude Master of Contemporary Arts Practice doit être regroupée à la Schwabstrasse et le bail du site décentralisé de la Waisenhausplatz résilié. Diverses adaptations spécifiques à l'exploitation sont nécessaires en vue du regroupement, comme des mesures d'isolation acoustique ou la pose de nouveaux câblages. Des remises en état et des mesures de renforcement parasismique sont également prévues.

Direction des travaux publics
et des transports